



JEAN-CHRISTOPHE ANGELINI

Objectif Riacquistu économique

P4

BD

Le Fleuriste,
ni fleur, ni couronne
pour les clichés

P6



MÉTIERS

La mer,
un horizon
pour l'emploi

P19



1,60€



ÉDITOS P3 • BRÈVES P8 • SETTIMANA CORSA P18 • AGENDA P22

S E M P R ' À F I A N C ' À V O I



LE SAVIEZ-VOUS ?

Ventes, cessions d'entreprises
et fonds de commerce.
Actulégales.fr publie chaque
jour les meilleures opportunités.



Actulégales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

Opération Neymar

Qui va pouvoir guérir la blessure des inconditionnels du ballon rond suite au cataclysme dont la presse s'est fait l'écho pendant plusieurs jours ? Neymar, le joueur qui vaut plus de 220 M€, s'est fait bobo au pied. Certes, mais puis-je encore penser – sans prendre un carton rouge – qu'une opération du cinquième métatarsien n'est pas une transplantation cardiaque ou un accident vasculaire ?

Pas certaine, après avoir assisté à la guerre amicale mais déclarée entre deux spécialistes ès-football. À les écouter, il est évident qu'un tsunami déferlant sur la Corse, ou la fin du monde, aurait été un épiphénomène face à leur joute verbale.

L'angoisse, quand le premier explique au second comment s'opère cette blessure, schéma à l'appui sorti tout droit d'un magazine sportif. Le soulagement, discrète et heureuse à l'idée que celui-ci ne soit pas chirurgien, tout en lui concédant un évident talent de scénariste. Je les imagine alors, sur fond de chevauchée wagnérienne, installer avec une armée de médecins le joueur le plus cher du monde dans un hélicoptère afin de le transporter vers un hôpital de la banlieue chic de Rio – qui n'a rien de militaire – pour qu'il bénéficie d'une rééducation digne d'un valeureux général. Mission parfaitement accomplie par ces deux soldats...

Le silence me sort soudainement de ce remake improvisé. Quatre yeux m'observent dans l'attente d'une réponse. Prête à sortir le drapeau blanc ! Je n'ai pas entendu la question et je ne suis qu'une civile ! Je tente : « *un pronostic contre le Real ?* » Réponse immédiate dans un éclat de rire des troupes redevenues solidaires, « *mais non, tu n'y comprends rien au foot, tu veux un autre café ?* » Sauvée moi aussi de ce football qui peut être guerre, mais heureusement sans fusil et quelque part c'est réconfortant. Quant à la suite de l'histoire, nous la connaissons ! ■ dominique.pietri@yahoo.fr



Da Roland FRIAS

Cirnese in core

Era una sfida maiò per issi giovani canterini. Jean-Vincent Servetto, Frédéric Santucci, Jean-Laurent Massey, Yoann Casanova, Batti Rocchi è Jean-Do Bianco, tutti menu di 25 anni è mossi dapoi un decenniu digià ind'u so gruppu Cirnese. Un'andatura bella, girata versu a creazione musicale in lingua corsa, chì hè stata arricchita da trè dischetti di u quale l'ultimu *Da i to sogni* esciutu di dicembre scorsu. Una passione cumuna per u cantu, fatta di spartera è d'amicizia chì, l'astr'eri, hà purtatu dunque à ognunu nant'à a scena di u teatru di Bastia. À fiancu à una squadra di quattru musicanti luminosi: Antoine Beconcini à a chitarra elettrica, Nicolas Zimako à a chitarra bassa, Pierre Agostinetti à u piano è Dimitri Pinet à a batteria, i sei fundatori di u gruppu Cirnese sò stati più chè spampillanti. Ci l'anu fatta à riempie sta salla propiu mitica, paragonata à spessu in Corsica à quella di l'Olympia di Parigi. Ci l'anu fatta cù l'arte è cù a manera. Ci vole à di la franca è chjara chì mentre u so concertu era ignilocu l'armunia. Trà è so voce di quelle spurgulate, di sicuru, ma dinò trà è so canzone magnifiche trattendu d'issa terra, d'issa lingua, d'issa cultura, frà altre tematiche, è stampate di mudernità cù un stintu pop rock assuntu. Ci era ancu l'armunia nant'à a scena trà ogni cantadore è musicante à u filu di u so ingeniu cum'è di l'imbienza è di e cundizione tenniche perfette à l'intornu; sonu è ghjochi di lumi più chè riesciuti. Era stu concertu urganizatu in autoproduzione è si pò di chì u gruppu Cirnese s'hè datu i mezi di vince a so scumessa. L'armunia era infine ind'u scambiu è u legame cù u publicu numerosi eppo cù un giovanu bascu è un alsazianu venuti apposta per sparte e so brame à prò di a ricunniscenza di e so lingue minoritarie, cantendu è leghjendu un scrittura cumunu à latu di l'amichi di Cirnese chì anu vulsutu dedicà sta serata à Ghjuvan Teramu Rocchi, pueta, militante culturale, partutu à l'eternu. « *E canzone chi sò nate da a so piuma anu datu fiatu à issa passione chè n'avemu per u cantu* » cusì hà dettu Jean-Laurent Massey. « *Un'opera tamanta chì hà apertu è schjaritu u chjassu di u gruppu, è per quessa vuliamu salutà a so memoria è ringrazià lu di core* ». Cù tanta emozione è tanti auguri per l'avvene ! ■

À MODU NOSTRU

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE ©

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia
Tél. 04 95 32 89 95

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

• Paul Aurelli (04 20 01 49 84)

journal@icn-presse.corsica

• Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr

• 1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli• 1^{er} secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris

Conseiller éditorial : Christian Gambotti (Diaspora)

Conseiller langue corse :

Roland Frias (Cultura è lingua corsa).

BUREAU DE BASTIA – RÉDACTION

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40 • Fax 04 95 32 02 38

Annonces légales – Tél. 04 95 32 89 92

BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION

21, Cours Napoléon – BP 30059

20176 AJACCIO Cedex 1

Tél. 09 67 48 71 56 – 04 95 32 89 90

Roland Frias, Claire Giudici, Kampa, Tim Leoncini,

Pierre Pasqualini, Marion Patris de Breuil,

Manon Perelli, Dominique Pietri.

en partenariat avec Télé Paese et Alta Frequenza

AVEC LA COLLABORATION DE :

Batti, Marie-France Bereni, Jacques Fusina,

Jean-Toussaint Leca, Michel Maestracci,

Jacques Paoli, David Raynal.

PUBLICITÉ Corse Regipub SAS, M. Stéphane Brunel

Tél. 06 12 03 52 77

mail: brunel.stephane@yahoo.fr

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia

CPPAP 0319 | 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR

• Fondateur Louis Rioni •



Vous vivez
en Centre-Corse,
dans le Cap,
la région de Bonifacio
ou le Sartonais,
vous avez
une bonne connaissance
de la vie publique,
culturelle, associative
et sportive
dans votre bassin de vie ?
Vous souhaitez mettre
en lumière les initiatives
qui y voient le jour ?
Vous aimez écrire et/ou
prendre des photos ?
**L'ICN recherche ses
correspondants locaux.**

Écrivez-nous :

journal@icn-presse.corsica
<https://www.facebook.com/ICN.Informateur.Corse.Nouvelle>
<https://twitter.com/ICnActu>


JEAN-CHRISTOPHE ANGELINI

UN RIACQUISTU ÉCONOMIQUE À LA CONQUÊTE DU MONDE?

Les derniers chiffres de la Banque de France sont optimistes, pourtant, en Corse quand on parle économie et emploi, l'ambiance reste morose et le regard braqué sur le taux encore si important de chômeurs.

On suit les discussions avec Paris autour de revendications institutionnelles en s'interrogeant sur cette «économie corse» dont on parle depuis des décennies et dont on a le sentiment qu'elle n'émerge toujours pas.

Au sein de l'Agence de développement économique de la Corse (Adec) l'œil est différent. «*Durant des décennies, en effet, on a évoqué le développement économique, çà ou là on a même pu en présenter une vision, mais peu d'échanges ont eu lieu sur le sujet, peu de débats. Au final, en l'absence de débats et d'orientations claires, les effets ont été quasi inexistantes, remarque Jean-Christophe Angelini qui a conservé, dans la nouvelle mandature, la présidence de l'Adec. La loi NOTRe nous imposait de mettre en place un Schéma de développement, d'innovation et d'internationalisation de la Corse (SRDE2I). Fort de ce constat, j'ai voulu l'élaborer dans la concertation la plus large, dans une démarche participative en collaboration avec les offices et agences concernés, avec les socioprofessionnels, les chambres consulaires, les partenaires sociaux, les associations, etc.*» Au fil de plus de 500 réunions, le document a été finalisé puis présenté à l'Assemblée de Corse qui l'a voté à une large majorité le 14 décembre 2016. «*Tel qu'il a été construit, il s'avère un outil essentiel présentant pour la première fois une stratégie économique, sociale et fiscale claire pour la Corse, avec un certain nombre d'orientations en fonction des filières, comprenant également des soutiens techniques et des aides au financement. Nous nous attachons maintenant à le décliner de façon opérationnelle.*» Dans une île où un habitant sur cinq vit sous le seuil de pauvreté et où le taux de chômage, pour le dernier trimestre 2017, restait encore supérieur à 10 %, ce sera un travail de longue haleine. C'est dans cette mission que l'Adec entend se positionner «*Nous ne sommes plus un simple guichet distribuant les aides. L'Adec a retrouvé son rôle d'établissement public territorial chargé de la mise en œuvre de la politique économique régionale. On la sollicite désormais pour son conseil, son expertise dans différents domaines, pour les restructurations de filières, les ouvertures à d'autres marchés... Nous sommes présents au côté des entreprises.*»

Si les principales discussions avec Paris semblent être d'ordre institutionnel, pour Jean-Christophe Angelini, le domaine économique et social est au moins aussi important que les avancées constitutionnelles. «*J'étais présent place Beauvau, j'ai rencontré encore ces jours-ci Jacqueline Gourault. Le travail se poursuit. Il y a nécessité de porter avec autant d'énergie le discours économique et social que le discours institutionnel. Au sein de la majorité régionale, à la différence de nos opposants, nous ne créons pas de fracture. La Corse a besoin de cette révision institutionnelle et d'une loi organique qui nous donnera les moyens d'avancer au quotidien, sans avoir à en référer continuellement à Paris. C'est le cas dans toute les îles européennes. En la matière, au sein de l'Europe, la Corse est une exception! Pour sécuriser nos entreprises et inscrire de façon pérenne notre économie dans une démarche dynamique, il nous faut les moyens de régler de façon durable les questions relatives au foncier, à la fiscalité et au social. Nous devons avoir les moyens, par exemple, d'appliquer des taux de TVA différenciés, de mettre en place des zones franches rurales, de montagne, de pouvoir créer un CDI saisonnier, de parvenir à une baisse durable du coût pour les transports, etc. Notre tissu économique est composé majoritairement de TPE et de PME qui, en dépit de leurs immenses efforts, rencontrent des difficultés. Pour continuer à faire face, elles ont besoin d'un statut fiscal et social adapté aux réalités de l'île. Si rien n'est fait, on restera confronté à un niveau de croissance faible à moyen terme, ce qui ne permettra pas de faire reculer le niveau du chômage ni de changer significativement la donne pour les salariés et les entrepreneurs. Revendiqué également par nombre de socio-professionnels et d'instances consulaires, il doit nous permettre de libérer des marges de manœuvre pour alléger l'ensemble des charges et donner aux entreprises les moyens de se développer.*»

Si pour le président de l'Adec, la Corse a «*des atouts indéniables*», reste que, à ses yeux «*dans de nombreux domaines, au fil des années, on a laissé les choses se dégrader. Prenons le secteur, pourtant clé, du tourisme: il a été conduit vers une saisonnalité courte et une offre principalement axée sur le littoral, avec un impact non négligeable sur l'environnement. De plus, le secteur marchand, potentiellement pourvoyeur d'emplois, se trouve confronté à la concurrence déloyale d'un para-tourisme composé de locations de résidences appartenant à des particuliers, souvent des résidences secondaires. C'est devenu insupportable. À Porto-Vecchio, près de 70% de l'offre relève de ce domaine. Ce que nous voulons, c'est une mise en tourisme intelligente et durable, s'étalant toute l'année, s'équilibrant sur les territoires et créant les éléments d'un tourisme environnemental.*» Un accompagnement qui s'inclut également dans la gestion du foncier, et dans l'organisation des territoires proposée par un Padduc actuellement, pour partie du moins, remis en cause par le Tribunal administratif. «*En effet, le Padduc est soumis à un certain nombre de difficultés, mais je suis à peu près persuadé que dans l'ensemble, il demeurera. Il y a sans doute la nécessité d'ajustements, de corrections... Il est perfectible! Mais en termes de cartographie et de cohérence territoriale, il s'agit d'un document précieux.*»

Par ailleurs, l'allègement de la fiscalité des entreprises attendue par les professionnels ne pourrait-il pas conduire à une baisse des moyens financiers globaux, et, qui sait, à une hausse, à terme, des impôts? Selon Jean-Christophe Angelini, il n'en est rien. «*Nous ne voulons certainement pas que les Corses paient plus, nous voulons que ce qu'ils paient reste en Corse et serve les intérêts économiques et sociaux de la Corse! Avec une fiscalité adaptée, si nous avons la gestion d'une partie des impôts et taxes payés dans l'île, nous en aurons les moyens.*» Que se passera-t-il cependant si les avancées demandées n'interviennent pas? «*Pour notre part, nous sommes proactifs, attentifs aux possibilités offertes aux entreprises. Le cadre du SRDE2I constitue notre feuille de route. Concernant les différents programmes, notamment européens, à destination du monde de l'entreprise, nous avons mis en place une veille. Nous participons déjà à nombre d'entre eux, notamment à Invitra, un réseau transfrontalier d'entreprises regroupant Ligurie, Toscane, Sardaigne, Var, Alpes-Maritimes et Corse qui nous permet d'accompagner les entreprises locales et de les valoriser. J'étais aussi présent au Parlement de la mer: avec notre place stratégique au cœur de la Méditerranée et nos 1000 kilomètres de côtes, il est évident que nous avons les moyens d'être à la pointe dans les domaines de l'économie bleue. Ce qui est d'ailleurs le cas avec Gloria Maris, leader français de l'aquaculture marine. Ce n'est pas la seule entreprise à porter très haut les couleurs de la Corse. Dans le domaine des nouvelles technologies, c'est chez nous qu'est né Qwant, le moteur de recherche qui concurrence Google et qui a embauché localement 15 ingénieurs en CDI. Ce ne sont que des exemples, il y a d'autres entreprises qui mériteraient qu'on les cite.*» Loin de tout fatalisme et de l'image d'Épinal d'une Corse ne produisant que châtaignes et figatelli, c'est cette économie novatrice que Jean-Christophe Angelini souhaite ouvrir à une infinité de débouchés. «*La tendance est clairement à une mondialisation qui ouvre des portes nouvelles à nos compétences et à nos productions. Dans le domaine des nouvelles technologies, nous avons été sollicités au Québec, nous serons présents à Montréal en avril pour la Semaine du numérique, nous étions en janvier au Salon de l'innovation de Las Vegas, en novembre au Web Summit de Lisbonne, début mars en Sardaigne, etc. La liste n'est pas exhaustive. L'Adec y accompagne l'entrepreneuriat local et l'aide à se faire connaître.*» ■ Claire GIUDICI

«*Il est évident que nous avons les moyens d'être à la pointe dans les domaines de l'économie bleue.*»

BANDE DESSINÉE

LE FLEURISTE FLINGUE LES CLICHÉS

Vendetta, voyous implacables, femmes effacées, loi du silence, volets et yeux clos... Les clichés sur la Corse ont du bon. À condition de s'amuser à les tordre pour les besoins d'une intrigue policière où l'impression de déjà (trop) vu n'est peut-être bien qu'un leurre. C'est le propos que développent le scénariste Nicolas Antona et la dessinatrice Derji dans Le Fleuriste, une BD qui fait l'objet d'une campagne de financement participatif.

Nicolas Antona est du genre persévérant. Inconditionnel de bande dessinée depuis toujours, devenu officiellement scénariste à 42 ans, avec la publication de *La tristesse de l'éléphant**, il sait que, tout en se gardant de sombrer dans la procrastination, il faut souvent savoir laisser du temps au temps. Certains de ses projets séjournent parfois plusieurs mois voire plusieurs années dans ses tiroirs, non pas abandonnés mais plutôt laissés en sommeil. Jusqu'à ce qu'arrive le moment opportun de les reprendre, les peaufiner et de leur donner enfin corps. Ainsi le scénario de son prochain album, *Le Fleuriste*. Une intrigue policière contemporaine dont l'action se situe en Corse, ce qui en soi constitue une petite nouveauté. En effet, si la production de bandes dessinées (au plan régional comme national) ayant trait à la Corse est bien loin d'être négligeable, certains genres y sont sur-représentés. «On est plus habitués à voir paraître des BD humoristiques, historiques, patrimoniales ou pédagogiques. En revanche, le policier, le thriller mais aussi le fantastique ou la SF restent des domaines peu ou pas explorés, note Nicolas Antona. J'ai donc eu envie de faire un vrai polar dont le cadre serait la Corse d'aujourd'hui, et notamment mes lieux de prédilection: Ajaccio où j'étais lycéen, Porticcio où j'ai passé mon enfance, Bocognano qui est le village de ma mère.»

L'histoire s'ouvre sur une scène familière pour nombre d'Ajacciens: l'arrivée du ferry au matin. Nous sommes en mai 2017. Les passagers qui débarquent sont pour la plupart des vacanciers. Mais s'il n'a qu'un sac à dos pour tout bagage, Etienne Pietri n'est pas là en touriste. Il revient chez lui, après 20 ans d'absence. Un retour incognito – du moins le pense-t-il – qui semble plus résulter d'une impulsion que d'un plan mûrement réfléchi. Pas de boulot, ni même une vague promesse d'embauche, pas de perspective de logement, pas de carnet d'adresses bien fourni, apparemment rien ni personne ne l'attend. S'étant mis en quête d'un travail, il en vient à se présenter à une boutique de fleuriste, au moment même où une jeune femme s'y trouve aux prises avec trois hommes. «Son instinct a beau lui dire qu'il devrait ne pas s'en mêler et passer son chemin, il y va quand même.» Il fait ainsi connaissance avec Vanni-

na Luccioni, la fleuriste, mais aussi avec son ancien amant, Pierre-Marie Canoni, figure du milieu local. Une histoire classique, avec amour, trahison et vengeance à la clé? Le tout sur fond d'affaires louches?

«Lorsqu'on fait un polar sur la Corse, à un moment ou un autre, on arrive nécessairement à la case clichés, sourit Nicolas Antona. Mais on peut se saisir des clichés pour mieux les détourner, les tordre, s'affranchir des idées toutes faites, parvenir à une histoire où il est important d'aller au delà des apparences, où personne n'est tout blanc ou tout noir. Le Fleuriste se veut un jeu de faux-semblants, une sorte de billard à trois bandes. Et à vrai dire, j'espère que les lecteurs se diront au départ qu'ils ont déjà vu ça, pour être finalement surpris». Au dessin et à la mise en couleurs, Juliette Derenne, plus connue dans le monde de la BD sous le nom de Derji, rencontrée via le forum Café Salé où dessinateurs et scénaristes peuvent présenter leurs projets, jeter les bases d'une collaboration. «J'étais en contact avec d'autres dessinateurs, mais lorsque j'ai vu le travail de Juliette, travailler avec elle s'est imposé comme une évidence. Qui n'a fait que se confirmer lorsque j'ai appris qu'elle était originaire de San Niculau!»





AJACCIO, MAI 2017

Dessins Derji

REPÈRES

Montant total du projet: 21300€, incluant frais d'impression, de fabrication et d'envoi des contreparties, ainsi qu'une commission de financement. Depuis sa création, Sandawe a hébergé 147 projets dont 116 ont été financés, pour un total de 2 838 070 € investis.

Savoir +: sandawe.com/fr/projets-auto-finances/lefleuriste. ■

L'équipe constituée, restait cela dit l'étape cruciale: présenter le projet à des éditeurs, en espérant un verdict positif.

«Et là, nous avons été un peu surpris par les retours des maisons d'édition nationales. La tonalité des réponses était plutôt favorable: le scénario comme le dessin présentaient d'indéniables qualités, selon la formule consacrée, mais...

Mais le projet a été jugé trop régional ou régionaliste pour être susceptible d'intéresser un public assez large.» En somme,

trop typé pour être estampillé typique,

c'est-à-dire conforme aux clichés

qui ont fait le succès de *L'enquête*

corse? Qui sait? «À partir du

moment où on décide de présenter

son travail, il faut être prêt à

essuyer des avis négatifs. On ne

peut donc pas exclure la possibilité

que ces éditeurs aient trouvé

notre travail mauvais et aient

trouvé ce motif pour formuler un

refus poli. Mais peut-être y a-t-il

aussi une tendance à considérer

que certaines histoires ne

peuvent avoir pour cadre que

New York ou Paris et pas la Corse

ou le Berry? Car d'autres auteurs

se sont heurtés à cet argument

d'un contexte trop régional pour

être vendeur».

L'accueil est beaucoup plus

enthousiaste en Corse, auprès

de Frédéric Federzoni, en charge

du label Corsica Comix et qui,

dans le cadre de la collection

Orizon Grafic, entend justement promouvoir des BD de fiction autour de la Corse qui investiraient les champs du polar, du fantastique, du roman noir.

S'agissant du financement, il est décidé de se tourner vers Sandawe.com, une plate-forme de crowdfunding créée en 2010.

Exclusivement dédiée à la bande dessinée, elle permet non seulement de financer des albums, mais aussi de les réaliser et de les commercialiser.

«Quelques très beaux succès de la BD, que certains éditeurs avaient laissé passer, se sont faits grâce à cette plate-forme». Laquelle n'est pas pour autant la providence des

affligés, le dernier recours vers lequel peuvent se tourner tous ceux qui ont frappé sans succès aux portes de toutes les maisons d'édition.

«Sandawe a sa propre politique éditoriale et un comité de lecture qui avait par exemple rejeté le dossier que j'avais présenté pour

Nihasa, une série en trois tomes en collaboration avec la dessinatrice Rakjah... qui a finalement été acceptée chez Syel» [NDR: le premier tome est sorti fin 2017]. Lancée le 31 janvier

dernier, la campagne de financement participatif pour *Le Fleuriste* devrait s'achever le 31 mars 2019.

«La durée moyenne d'une campagne est généralement d'un an, sachant qu'ensuite, la plupart du temps, une fois la somme nécessaire atteinte, il faut compter un délai supplémentaire d'à peu près un an avant que l'album ne sorte». En principe, les auteurs attendent d'avoir un financement

acquis pour aller plus loin que les croquis et planches de démonstration et terminer la BD.

«Ce ne sera pas le cas pour ce projet. Derji et moi avons pris le pari de ne pas attendre pour le mener complètement à terme: en mars 2019, l'album sera terminé et pourrait être dans les bacs dès juin. Il sera distribué par Corsica Comix et par Sandawe». Quant à l'objection d'un cadre

«trop corse pour être vendeur», Nicolas Antona note que pour l'heure, la majorité des contributeurs est loin d'être constituée d'insulaires qui se mobiliseraient pour des raisons sentimentales ou campanilistes.

«Il y a au moins autant d'édinautes continentaux que corses.» ■

Elisabeth MILLELIRI

*Ed. *Les Enfants rouges* [2016]

82

Les chiffres de la semaine

% des Alsaciens en faveur d'un référendum ou une consultation sur la création d'une nouvelle collectivité territoriale Alsace, et 83% disent souhaiter une sortie de l'Alsace de la région Grand Est, selon un sondage Ifop pour le Club Perspectives alsaciennes.

60

Les chiffres de la semaine

jours de travail supplémentaires seraient nécessaires à une femme pour atteindre (à compétences égales et poste de valeur égale) la rémunération moyenne des hommes en 2018 en France, selon la Business & Professional Women.

80 893

Les chiffres de la semaine

personnes écrouées en France au 1er février 2018 dont 69 596 en détention, pour 59 848 places et un taux moyen d'occupation des prisons de 120%. Une surpopulation carcérale sanctionnée par la Cour européenne des droits de l'Homme.

Des drones pour la Protection civile

Avec pour chef de file l'Université de Chypre, le projet européen Swifters [Safe and rapid evacuation facilitated by UAV swarms] prévoit d'étudier, déterminer puis tester et développer des stratégies de coopération permettant de soutenir les opérations de sécurité civile grâce aux drones. Son budget total est de 682 313 €, dont 75 % abondés par l'Union Européenne. La Direction régionale de la Protection civile sarde y prendra part et se dotera donc de drones pour des interventions de prévention et d'urgence, a expliqué l'assesseure en charge de la Défense de l'environnement, Donatella Spano, ajoutant que cette participation bénéficie d'un financement régional de près de 20 000 € et d'une participation financière de l'Europe d'environ 50 000 €. L'usage des drones devrait permettre à la fois d'effectuer un monitoring fiable d'un événement en cours et, grâce à un second appareil de guider les civils vers des voies d'évacuations sûres. De plus, précise Donatella Spano, le fait d'être partie prenante du projet Swifters offre également l'opportunité de créer une équipe d'experts susceptibles d'être envoyés partout en Europe en cas d'événements critiques. Il comprend donc un volet pour la formation des personnels de la Sécurité civile, afin de leur permettre d'évaluer et gérer des situations grâce au support des drones. ■

Sources : Ansa, Sardinia Post

HAUT

Après trois ans d'absence, l'Association des éditeurs de Corse renoue avec le Salon du livre de Paris auquel elle participera du 16 au 19 mars. Dix maisons d'édition (Alain Piazzola, Albiana, Clémentine, Sammarcelli, Materia Scritta, Fior di Carta, Editions des Immortelles, Fiara, Editions Eolienne) et une vingtaine d'auteurs représenteront la production littéraire corse sur le stand K17.

BAS

Selon Infoxylella, collectif italien réunissant chercheurs agriculteurs ou simples citoyens, dans les Pouilles, le nombre de plantes infectées par la xylella fastidiosa à l'intérieur de la zone de confinement a sensiblement augmenté. Au 6 mars, on dénombrait 2251 nouveaux cas de plantes déclarées positives à la xylella. Par ailleurs, le 15 février dernier, la base de données de la Commission européenne relative aux espèces végétales sensibles à l'une des souches de la xylella voire à toutes s'est encore allongée.

FRAGILE

Depuis le 26 janvier et jusqu'au 25 mars 2018, les citoyens sont invités à s'informer et s'exprimer par le biais d'une plateforme participative à propos de la « stratégie mer et littoral 2030 » qui porte sur les quatre façades maritimes de France métropolitaine : Manche est-Mer du Nord ; Nord Atlantique-Manche ouest ; Sud Atlantique et Méditerranée. Activités en mer, urbanisation du littoral, érosion côtière, lutte contre le changement climatique, risques littoraux, protection de la biodiversité en accord avec les activités économiques, autant de sujets sur lesquels donner son avis et/ou voter pour les suggestions formulées. Mais à une quinzaine de jours de la consultation, avec 1150 contributions et 9603 votes, on ne peut pas dire que les Français se soient pris au jeu de cet exercice de démocratie participative.



N° 01

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AFA en date du 28 février 2018, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : Entasis Construction
SIEGE SOCIAL : Muriliccia, Lot Petra Rossa, Lieu-dit Foata, AFA [20167]

OBJET : Travaux de construction, démolition rénovation. Travaux tous corps d'états. Achat vente de matériaux. Impression de bâtiment 3D. Entreprise générale de bâtiment. Gros oeuvre second oeuvre. Travaux spéciaux. Terrassements. VRD. Promotion immobilière. Coordination de travaux. Élaboration de plan.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 500 euros

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : L'agrément pour les cessions d'actions à des tiers par un associé est donné par les associés.

PREIDENT : Monsieur **Maxime, Gérard MORELLI**, demeurant Muriliccia, Lot Petra Rossa, Lieu-dit Foata, AFA (Corse),
IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis,
Le Président.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Le 27/02/2018, il a été constitué la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION :

FROID CLIMATISATION

FORME : Société par Actions Simplifiée
CAPITAL : 1.500 euros

SIEGE : Gare d'Aleria, Lieu-dit Teppe Rosse, 20270 Aleria

OBJET : L'exploitation de tous fonds de climatisation, pompes à chaleur, électricité ;

DUREE : 99 ans

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PREIDENT : M. **Patrick VEISON**, Gare d'Aleria, Lieu-dit TEPPE ROSSE, ALERIA [20270]

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia
Pour avis,

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13/02/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CASA FUNTANA

Forme : Société Civile

Objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et plus spécifiquement, l'acquisition et la gestion des biens et droits immobiliers (appartement n°8 et ses locaux accessoires) situés à PROPRIANO [20110] 9 A FUNTANA D'U FRUSTERU, Appartement n°8.

Siège social : 9 A FUNTANA D'U FRUSTERU, RESIDENCE SAINT JEAN, APPARTEMENT N° 8, 20110 PROPRIANO
Capital : 1500 Euros.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Gérance : Mr **Stéfan ROHDE** et Mme **Michelle LEVEQUE**, son épouse, demeurant ensemble 20, rue du Prieuré, 77400 SAINT HIBAUT DES VIGNES.
Immatriculation : Au R.C.S. d'AJaccio.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PORTICCIO du 16/02/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination :

RESTAURATION PORTICCIO

Siège : Résidence Bella Vista, 20166 Porticcio

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : Restauration traditionnelle, restauration rapide, plats à emporter, livraison à domicile, bar

Président : Monsieur **Pierre-Paul, Matthieu SALINI** demeurant Résidence Le Bella Vista, Boulevard Marie Jeanne Bozzi, 20166 Porticcio

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AJaccio.

Pour avis,
Le Président.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 1er février 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : "SCI MJC"

FORME : Société Civile Immobilière

SIEGE SOCIAL : 5, Rue Luce de Casabianca, 20200 Bastia

OBJET : L'acquisition, par voie d'achat, d'échange ou d'apport, l'administration et la gestion, par location ou autrement, de tous immeubles, biens et droits immobiliers ; éventuellement et exceptionnellement, l'aliénation ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société.

DUREE : 99 années à compter de l'immatriculation du R.C.S. de Bastia.

CAPITAL : 500,00 euros, en numéraire.

GERANCE : Monsieur **CASTA Jean-Charles**, demeurant à BASTIA [20200], 5, Rue Luce de Casabianca.

Pour avis, la Gérance.

N° 06



Société Civile Professionnelle
Titulaire d'un Office Notarial
**Maîtres Alain SPADONI
Olivier LE HAY
et Charles SANTUCCI**
Immeuble Le Régent
3, Avenue Eugène Macchini, BP 101
20177 Ajaccio Cedex 1

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Olivier LE HAY, Notaire de la République, recevant les actes authentiques sous le sceau de l'Etat, associé de la Société Civile Professionnelle dénommée "Maîtres Alain SPADONI, Olivier LE HAY et Charles SANTUCCI, notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial" dont le siège est à AJACCIO (Corse du Sud), "Le Régent", 3, avenue Eugène Macchini, le 1er mars DEUX MILLE DIX HUIT, enregistré à SPFE d'AJACCIO, le 02 MARS 2018, Référence 2018, Numéro 75, a été constitué la Société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : SCI CHLOÉ

Forme : SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE.
Capital Social : DEUX MILLE EUROS (2.000,00 €).

Siège Social : GROSSETO-PRUGNA (Corse-du-Sud), 10, Lotissement Les Candilelli, 20166 Porticcio

Objet Social : L'acquisition, la gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par location ou autrement, à l'exception de la location en meublé, de tous biens ou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Gérance : Monsieur **Julien MATTEI**, demeurant à BORDEAUX (Gironde), 4 rue de l'Ecole Normale.

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de commerce d'AJaccio.

Pour Avis, Maître Olivier LE HAY.
Notaire.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Le 28/02/2018, il a été constitué la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : PSL

FORME : Société par Actions Simplifiée
CAPITAL : 5.000 euros

SIEGE : Lieu-dit Mangiaglia, Route de Pinarello, Sainte Lucie de Porto-Vecchio, 20144 Zonza

OBJET : La gestion et l'administration par location, sous location ou autrement de tous immeubles d'habitation, industriels, commerciaux ou professionnels ou de droits immobiliers ; Toutes prestations de services permettant ou facilitant l'exercice de l'activité principal ;

DUREE : 99 ans

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PREIDENT : Mme **Stéphanie SPELLA-PIETRI**, SALVA DI LEVO, SOTTA [20137]

IMMATRICULATION : Au RCS d'AJaccio.
Pour avis,

N° 08



AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 28 février 2018, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée désignée "DORIA", société régie notamment par les articles L.227-1 à L.227-20 du Code de commerce.

Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles par l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime, et plus particulièrement l'exploitation de domaines viticoles et produits spiritueux, la production, la distribution et la commercialisation de produits s'y rapportant.

Siège social : 12, Rue Doria, 20169 Bonifacio

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports : Apports en numéraire : 10.000 €

Capital social : 10.000 €, divisé en 100 actions de 100 € chacune.

Président : Monsieur **Alexis, Marc, Victor LAMUNIERE**, domicilié Chemin de Bonne-Espérance 5, 1006 Lausanne (Suisse), né le 9 mars 1992 à Neuilly-sur-Seine (France), de nationalité suisse.

Directeur général : Monsieur **Jean-François LAMUNIERE**, domicilié Chemin de Bonne-Espérance 5, 1006 Lausanne (Suisse), né le 10 Septembre 1951 à Lausanne (Suisse), de nationalité suisse.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AJaccio. Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessionnaires des actions, en cas de pluralité d'actionnaires. Cet agrément est donné par la collectivité des associés se prononçant à la majorité des deux tiers, le cessionnaire ne participant pas au vote.

Tout actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire. Chaque action donne droit à une voix.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à ZEVACO en date du 1er mars 2018, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : 2CN,
SIEGE SOCIAL : Bocca de Chiesa, ZEVACO (Corse)

OBJET : L'acquisition d'immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, d'immeubles ou de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange apport ou autrement.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 500 euros

GERANCE : Monsieur **Christophe NIVAGGIONI-PIGNON**, demeurant Bocca Di Chiesa, ZEVACO (Corse).

AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'AJaccio.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

MAEVAN

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Villa Les Albizzias

Les Terrasses de Cardo

Route de San Getano, 20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 2 mars 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : **MAEVAN**
Siège : Villa Les Albizzias - Les Terrasses de Cardo - Route de San Getano - 20200 Bastia

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1000 euros

Objet : Restauration traditionnelle
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Philippe BENE-FORTI, demeurant Résidence Parc Monceau - Bât A - Rue Paratojo - 20200 - Bastia

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
Le Président.

N° 11**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Alata en date du 28 février 2018, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **ALU PRO ALATA**
SIEGE SOCIAL : Chez M. NAPOLI Joseph-Antoine - Lieu-Dit San Andréa - 20167 ALATA

OBJET : Travaux de menuiseries bois, PVC, aluminium ;

Tous négoce et prestations de services s'y rapportant ;

Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement ;

La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés

CAPITAL : 5000 € entièrement constitué par des apports en numéraire

PRÉSIDENT : Monsieur NAPOLI Joseph-Antoine demeurant Lieu-Dit San Andréa, 20167 Alata

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la Collectivité des associés

IMMATRICULATION : Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AFA en date du 27 février 2018, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **LUMINAGGIA**,
SIEGE SOCIAL : A Radica, AFA (Corse)

OBJET : L'acquisition d'immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, d'immeubles ou de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange apport ou autrement.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 500 euros
GERANCE : **Jérémy COUCORAVAS**, demeurant A Radica, AFA (Corse),

AGREMENT DES CESSIIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des tiers étrangers à la société (y compris le conjoint et membre de la famille du cédant) qu'avec le consentement des associés, représentant plus des trois quarts des parts sociales.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Ajaccio.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

N° 13**AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination : **SASU "AJNA YOGA"**
Siège : Rt 10 - Sainte Lucie de Porto-Vecchio - 20144 Zonza

Objet : Cours de yoga pour tous les âges en groupe ou en coaching individuel ainsi qu'un comptoir à café bio et végétarien

Durée : 99 années

Capital : 1.000 Euro

Président : Mme **BRADESI DUGUER Vera** demeurant Sainte Lucie de Porto-Vecchio - 20144 Zonza

Immatriculation : RCS Ajaccio

Pour Avis,

N° 14**AVIS DE CONSTITUTION**

Le 28/02/2018, il a été constitué la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **LE PATIO PINARELLO**
FORME : Société par Actions Simplifiée
CAPITAL : 5.000 euros

SIEGE : Lieu-dit Mangiaglia, Route de Pinarello, Sainte Lucie de Porto Vecchio, 20144 Zonza

OBJET : L'exploitation de tous fonds de restauration traditionnelle, pizzeria, à consommer sur place ou à emporter ; Vente au détail de tous produits alimentaires et non alimentaires, et de vins et spiritueux ;

DURÉE : 99 ans

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRÉSIDENT : M. **Daniel François PIETRI**, Salva Di Levo, Sotta (20137)

IMMATRICULATION : Au RCS d'Ajaccio

Pour avis,

S.C.I. "GIMAYSS"

Société Civile Immobilière

Au capital de 1.500 euros

Siège social : 16, Lotissement Agnelli

20250 Corte

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 25 janvier 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société Civile Immobilière
DENOMINATION : **SCI GIMAYSS**
SIEGE SOCIAL : 16, Lotissement Agnelli, 20250 Corte

OBJET : La société a pour objet l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement. La construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Et de toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe.

DURÉE : 99 ans.
CAPITAL : MILLE CINQ CENT EURO (1.500) euro.

GERANCE : Nomination en qualité de gérant de : Madame **Marie-Antoinette, Sébastienne VIGNOLI** épouse GIMENEZ, née à Barcelonnette (04) le 19 janvier 1957, de nationalité française, chef d'entreprise, demeurant à 16, Lotissement Agnelli, 20250 Corte, pour une durée indéterminée à partir du jour de l'immatriculation au RCS de Bastia.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et de sociétés de Bastia

Pour avis, Le Représentant légal.

N° 16**AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile
Dénomination : **SC " AB INVEST "**
Siège : 30, Les Parcs de Porto-Vecchio - 20137 Porto-Vecchio

Objet : La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quelque soient leur objet social et leur activité, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, les prêts financiers et avance de trésorerie au profits des sociétés filiales

Durée : 99 années

Capital : 1.500 Euros

Gérance : Monsieur **Anthony BAGGIONI** demeurant 30 les Parcs de Porto-Vecchio - 20137 Porto-Vecchio

Immatriculation : RCS Ajaccio

Pour Avis,

N° 17**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 06/01/2018, il a été constitué une SASU dénommée : **HO'CARRÉ**. **Siège social** : Route de Bonifacio, Residence Armantaja 20137 PORTO-VECCHIO. **Capital** : 20.000 euros. **Objet** : Services numériques d'intermediation Vente en ligne Vente à distance Publicité Conseil. **Président** : M **TAIEB Yanis**, Route de Bonifacio, Residence Armantaja, 20137 PORTO-VECCHIO. **Durée** : 99 ans. **Immatriculation** au RCS de AJACCIO.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 24/02/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : **PCMA**

Siège : 20, Avenue Impératrice Eugénie, 20000 Ajaccio

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 2000 euros

Objet : Restauration rapide ; Pizzeria à consommer sur place ou à emporter.

Président : Monsieur **Pierre LUCCIONI**, demeurant Lieu-dit Furone, 20167 Afa

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 19**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte SSP en date à CALVI du 01/03/2018, a été constituée une SAS nommée : **ARMUNIA**

Objet : VENTE EN GROS ET AU DETAIL DE PRET A PORTER, BIJOUX FANTAISIE, ACCESSOIRES DE MODE, ARTICLES DE PARIS, MAROQUINERIE, BONNETERIE.
Capital : 500 €

Siège social : 8, Rue Clémenceau, 20260 Calvi

Durée : 50 ans

Admission aux assemblées - Vote : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou un mandataire.

Transmission des actions : Il existe des clauses statutaires d'agrément à l'égard des tiers

Président : M. **PIERRE SABIANI**, 8, Rue Clémenceau, 20260 Calvi

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

N° 20**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte SSP en date du 10 février 2018, il a été constitué une Société :

Dénomination sociale : **LBZ**
Siège social : Résidence Paluro, Route de Petrelle, 20620 Biguglia

Forme : Société Civile Immobilière
Capital : 1000 €

Objet social : La propriété et l'administration des biens immobiliers qui lui sont apportés ou qu'elle achète.

La construction d'un ou plusieurs immeubles en vue de leur vente en totalité ou par fractions.

Gérance : Monsieur **OUKBI Abdessamad**, demeurant Résidence Paluro, Route de Petrelle, 20620 Biguglia

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 21**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 26/02/2018, il a été constitué une SCI dénommée **CARAROCCHIU** ; **Capital** : 1000euros ; **Siège social** : Route de Bonifacio 20137 PORTO-VECCHIO ; **Objet social** : la propriété, la gestion, l'administration, la location nue, l'exploitation de tous immeubles bâtis ou non, de tous biens et droits immobiliers dont elle peut devenir propriétaire ; **Gérance** : **Jean-Robert DELHOM** sis Route de Bonifacio 20137 PORTO-VECCHIO ; **Cessions de parts sociales** : Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés ; **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Casaglione du 05-03-2018, il a été institué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée [E.A.R.L.] sous la forme d'une société civile régie par les articles 1832 et suivants du Code civil, à l'exclusion de l'article 1844-5, puis par les articles L.324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime, présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : DOMAINE DE TREMICA ;
Siège : Casaglione [2011], Casaglione ;
Durée : 99 à compter de sa date d'immatriculation au RCS tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio ;
Objet : L'exercice d'activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ;
Capital : 7500,00, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire ;
Gérance : M. Richard, Charles, Claude ARNAUD LE FOULON, demeurant à Casaglione, 20111 Casaglione ;
 Mme Angélica SANTONI (épouse ARNAUD LE FOULON), demeurant à Casaglione, 20111 Casaglione ;
 Sont dispensées d'agrément les cessions consenties à des associés ou au conjoint de l'un d'eux ou à des ascendants ou descendants du cédant.

Pour avis, La gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Eugène DUISANT, Notaire à DOHEM, le 23 février 2018, a été constituée la Société Civile dénommée « BASSET-DAUSQUE »,
siège social : SAINTE LUCIE DE PORTO VECCHIO commune de ZONZA [20144], Les Hauts de la Capicciola.

Capital social : SEPT CENT MILLE EUROS (700.000,00 €), divisé en 700 parts sociales de MILLE EUROS (1.000,00 €) chacune, numérotées de 1 à 700,
Constitué d'apport en nature : Une maison individuelle située à SAINTE LUCIE DE PORTO VECCHIO commune de ZONZA [20144], 1, Les Hauts de la Capicciola, cadastrée section I, n°2690 pour 15 a 13 ca, évaluée SEPT CENT MILLE EUROS (700.000,00 €).

Objet social : L'acquisition, l'administration, la mise à disposition au profit d'un ou des associés et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous les immeubles bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S Ajaccio.

Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.

Nommés premiers gérants de ladite société : Monsieur Dominique Robert BASSET, retraité, et Madame Christine Simone Angèle DAUSQUE, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à Sainte Lucie de Porto-Vecchio, Commune de Zonza [20144], 1, Les Hauts de la Capicciola.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 21 février 2018, il a été constitué une SARL dénommée : **T MERAIR - Capital :** 100.000 euros - **Siège Social :** 18 rue Docteur Del Pellegrino, 20090 Ajaccio - **Objet social :** Location de navires de plaisance avec utilisation commerciale [coque nue ou avec équipage] - **Gérance :** M. Ludovic RIBOULON demeurant 10, bis rue de cuire, 69004 LYON - **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

S.A.S MR

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 1000 €
 Ld Mazetta - Pôle de Stabiacciu
 20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 05 mars 2018, il a été constitué la Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : S.A.S MR
Capital Social : 1000 Euros
Siège Social : Ld Mazetta - Pôle de Stabiacciu, 20137 Porto-Vecchio

Forme : SAS
Durée : 99 ans
Objet : Vente au détail de produits frais de Boucherie - Charcuterie - Volaille - Triperie et Traiteur

Présidence : Monsieur MARY Rémy, né le 06 Juin 1982 à Sartène, (Corse du Sud), demeurant Ribba - 20137 Porto-Vecchio

Immatriculation : Au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le Président.

S.A.S LIMSAQ

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 500 €
 Forconi e Sela - Santa Barbara
 20100 Sartène

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 03 mars 2018, il a été constitué la Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : S.A.S LIMSAQ
Capital Social : 500 Euros
Siège Social : Forconi e Sela - Santa Barbara - 20100 Sartène

Forme : SAS
Durée : 99 ans
Objet : Activité de restauration rapide sur place ou à emporter et tous types de restauration ;

Présidence : Mr QUILICHINI Jean, Orso, François, né le 09.05.1977 à Ajaccio [2A] et demeurant Forconi e Sela - Santa Barbara - 20100 Sartène

Immatriculation : Au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à FICAJA en date du 28/02/2018, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :
 AJP SERVICE NETTOYAGES
Siège social : Ficaja Village, Ficaja (Haute-Corse)

Objet : Lavage, lustrage et nettoyage intérieur et extérieur de tous véhicules automobiles, camions, motos et bateaux ; La vente de produits de nettoyage ; L'achat, location et vente de véhicules d'occasion et de pièces détachées.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 1.000 euros
Gérance : Madame Sylvie MICAELLI, demeurant 9, Chemin de Mucchitana, Ville di Pietrabugno

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia

Pour avis, Le gérant.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 19/02/2018, il a été constitué une Société **Dénomination sociale :** LE BLUE BEACH SAS **Siège social :** 33 LOT U STOLLO, 20240 GHISONACCIA **Forme :** SAS **Siège :** LE BLUE BEACH SAS **Nom commercial :** LE BLUE BEACH SAS **Capital :** 100 Euros **Objet social :** Transaction de biens, services ou informations par le biais d'interfaces électroniques et digitales. L'objet social inclut également, plus généralement toutes opérations économiques, juridiques, industrielles, commerciales, civiles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social. **Président :** Monsieur Benoit WILMART demeurant : 20145 SARI-SOLENZARA élu pour une durée indéterminée **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agrément :** Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 19/02/2018, il a été constitué une Société **Dénomination sociale :** S.A.R.L CORSENETT AUTO **Siège social :** Résidence, Les terrasses de Mazzetta, Quartier mazzetta, appartement 1 chez SCI D Invest, 20137 Porto-vecchio **Forme :** SARL **Siège :** S.A.R.L CorseNett Auto **Nom commercial :** CorseNett Auto **Capital :** 10000 € **Objet social :** Lavage, nettoyage et lustrage de véhicules automobiles **Gérance :** Monsieur Jean-michel RAHMIZADEH-MOSCONI, 11 rue de la BCR, voix romaine, villa chantevent, 20137 Porto-vecchio **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à BASTIA du 21/02/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme :** Société à responsabilité limitée. **Dénomination :** G 2 A. **Siège :** 2, Route du Bord de Mer - Miomo, 20200 SANTA MARIA DI LOTA. **Objet :** Restaurant (Grande restauration), hôtel, débit de boissons licence IV, glacier, location de matériel estival. **Durée :** 99 ans à compter du jour de l'immatriculation au RCS de BASTIA. **Capital :** 9000 €, apport en numéraire. **Gérance :** GOMIS Anthony, demeurant : 90 rue des Bruyères, 35360 MONTAUBAN. **Formalités** au RCS de BASTIA.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 27/02/2018, il a été constitué une Société **Dénomination sociale :** LA GEEKERIE **Siège social :** Route de Petrelle, Résidence E Petrelle, 20260 BIGUGLIA **Forme :** SARL **Capital :** 500 € **Objet social :** L'Activité de vente et rachat de Jeux vidéo, consoles et accessoires, figurines, salon de jeux et organisation de concours et d'événements liés aux jeux vidéo. **Gérance :** Madame Aurélie SPAKOW, Rue des Alouettes, Résidence MORMORANA, Batiment A2, 20290 BORGIO **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

MODIFICATION GERANT

Société Civile Immobilière dénommée
 « LE BOUNTY »
 Capital social : 1524,00 €
 Siège Social :
 Lustincone (20270) Aléria
 Immatriculée au RCS de Bastia
 sous le Numéro 447637018

MODIFICATION DE LA GÉRANCE

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15/02/2018, il a décidé de nommer en qualité de gérant à compter du 15/02/2018 Madame Valerie Marie Paule SPAINI épouse de Monsieur Ange Philippe DOMINICI demeurant Lustincone [20270] en remplacement de Monsieur Ange Philippe DOMINICI démissionnaire à la même date. Modification l'article 17 des statuts de la manière suivante : **Ancien gérant :** Monsieur Ange Philippe DOMINICI. **Nouveau gérant :** Madame Valerie Marie Paule SPAINI épouse de Monsieur Ange Philippe DOMINICI.

Pour avis, La gérance.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

S.C.I CAVONE

Société Civile Immobilière
 Au capital de 3049.00 €
 Siège social : 8, Place de Gaulle
 20000 Ajaccio
 333 592 921 RCS Ajaccio

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 2 NOVEMBRE 2017, il résulte que : Le siège social a été transféré, à compter du 01/11/2017, de 8 Place DE GAULLE, 20000 AJACCIO (Corse), à **Diamant I - Place de Gaulle - 20000 AJACCIO**. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.



SCI U MERE

RCS Evry 520 726 142

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 01-11-2017, la résolution suivante avec effet au 01-11-2017 a été votée par les associés à l'unanimité :

Changement de siège social : Le siège social et l'établissement unique de la société sont transférés de 41 Rue des Rouilles - 91360 Epinay sur Orge à : **10, Lotissement Rapajo - Route de San Pellegrino - 20213 Penta di Casinca.**

Avec effet au 01-11-2017. Il ne subsiste aucun établissement ni aucune activité à l'adresse de l'ancien siège social. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis, le Gérant.

MODIFICATION CAC

N° 35

ENTREPRISE SECURITE SERVICE EXPRESS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 4634,00 euros
Siège social : 19 Rue Luce de Casabianca
20200 Bastia
423 898 527 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 20/02/2018, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé Henri DES-SAYETTES DE CLAIRVAL - TESTART DE LA NEUVILLE, domicilié 15 boulevard Auguste Gaudin, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de Bruno PELLEGRINI, en raison la Démission de ce dernier. Cyril BERNARD, 2 Boulevard Hyacinthe de Montera, 20200 BASTIA, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement de Jean-Pierre FABIANI, en raison de la démission de ce dernier.

Pour avis, La Gérance.

N° 36

GHJUVA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 585.000 euros
Siège social : I Malacini
Quercitello, 20237 La Porta
509 632 345 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 20/02/2018, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé Henri DES-SAYETTES DE CLAIRVAL - TESTART DE LA NEUVILLE, domicilié 15 boulevard Auguste Gaudin, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de Bruno PELLEGRINI, en raison la Démission de ce dernier.

Cyril BERNARD, 2 Boulevard Hyacinthe de Montera, 20200 BASTIA, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement de Jean-Pierre FABIANI, en raison de la démission de ce dernier.

Pour avis, Le Président.

N° 37

FIDUCIAIRE SECURITE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7700 euros
Siège social : Résidence La Mormorana
20290 Borgo
486 377 359 RCS

Aux termes d'une délibération en date du 20/02/2018, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé Henri DES-SAYETTES DE CLAIRVAL - TESTART DE LA NEUVILLE, domicilié(e) 15 boulevard Auguste Gaudin, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de Bruno PELLEGRINI, en raison la Démission de ce dernier. Cyril BERNARD, 2 Boulevard Hyacinthe de Montera, 20200 BASTIA, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement de Jean-Pierre FABIANI, en raison de la démission de ce dernier.

Pour avis, La Gérance.

ICN : Annonce légale
TEL : 04 95 32 04 40

N° 38

AVIS

Aux termes d'une décision collective des associés en date du 22/12/2017 : M. Albert FERRETTI et Mme Marie-Ange ARRIGHI tous deux domiciliés 5 rue Paul Colonna d'Istria, Im Arc en Ciel, 20090 AJACCIO ont été respectivement nommés commissaire aux comptes titulaire et commissaire aux comptes suppléant de la société CORSIL, SARL au capital de 385.000 € dont le siège social est sis RN 198, 20144 ZONZA [RCS AJACCIO 490 256 393], pour une période de 6 exercices. Les formalités de dépôt et d'inscription modificative seront effectuées au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 39

BUREAU INSULAIRE D'EXPERTISE AUTOMOBILE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 50.000.00 €
Siège social : 17 bis rue Dr Del Pellegrino
20090 Ajaccio
421 729 708 RCS Ajaccio

D'un procès-verbal de l'associé unique et Président du 30 décembre 2017, il résulte que : Le capital a été augmenté d'une somme de 10.016 euros pour le porter de 50.000 euros à 60.016 euros par apport en nature. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié de la manière suivante :

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à la somme de cinquante mille [50.000] euros. Il est divisé en trois mille cent vingt-cinq [3125] actions de seize [16] euros chacune, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et attribuées en totalité à l'actionnaire unique.

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à la somme de soixante mille seize [60.016] euros. Il est divisé en trois mille sept cent cinquante et un [3751] actions de seize [16.00] euros l'une, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et réparties entre les actionnaires en proportion de leurs droits. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

N° 40

EARL DOMAINE SAN MICHELE

Au capital de 500.000 €
Siège social : Capanelli, 20100 Sartène
RCS Ajaccio D 353 133 796

Suivant procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15.11.2017, les associés ont décidé :

D'augmenter le capital social d'une somme de 50.000 € pour le porter de 500.000 € à 550.000 € par incorporation de pareilles sommes prélevées sur les comptes courants d'associés, certifiés liquides et exigibles par la gérante, au moyen de l'augmentation de la valeur nominale des parts sociales qui passe de 1.000 € à 1.100 €.

En conséquence les articles VI et VII des statuts ont été modifiés comme suit :

* Ancienne mention :

Le capital est fixé à la somme 500.000 €.

* Nouvelle mention :

Le capital est fixé à la somme 550.000 €. Le dépôt légal sera effectué au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis.

N° 41

JMC PLOMBERIE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Lieu-dit Capu di Padolu
Route de Porra, 20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio 832 786 214

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 01/11/2017 que le capital social a été augmenté de 4.000 euros par voie d'apport en nature, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

* Ancienne mention :

Capital social : 1.000 euros

* Nouvelle mention :

Capital social : 5.000 euros

Pour avis, La Gérance.

AVIS DE CESSION

N° 42

Société Civile Professionnelle
Titulaire d'un Office Notarial
**Maîtres Alain SPADONI
Olivier LE HAY
et Charles SANTUCCI**

Immeuble Le Régent
3, Avenue Eugène Macchini, BP 101
20177 Ajaccio Cedex 1

CESSION DE FONDS ARTISANAL

Suivant acte reçu par : Maître Alain SPADONI, Notaire de la République, Chevalier de la Légion d'Honneur, recevant les actes authentiques sous le sceau de l'Etat, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle dénommée "Maîtres Alain SPADONI, Olivier LE HAY et Charles SANTUCCI", titulaire d'un office notarial à AJACCIO [Corse du Sud], 3, avenue Eugène Macchini, immeuble "Le Régent", le 20 FEVRIER 2018 enregistré à SPFE d'AJACCIO le 26/02/2018 Référence 2018N 00064.

Monsieur Richard, Georges ABEL, Artisan, et Madame Marie, Antoinette FIDELI, secrétaire, son épouse. Monsieur demeurant à CAURO (Corse-du-Sud) Quartier Teghia. Et Madame demeurant à BASTELICACCIA (Corse-du-Sud) Maison Folacci Suaralta.

A CEDE A : La Société dénommée ABEL ASSAINISEMENT, Société par Actions Simplifiée au capital de 5.000,00 € ayant son siège social à CAURO (Corse-du-Sud) Quartier la Teghia identifiée sous le numéro SIREN 830124798 RCS AJACCIO. Un fonds artisanal de travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux connu sous le nom de ABEL RICHARD situé et exploité à CAURO [20117] lieudit La Teghia.

Prix : QUATRE VINGT CINQ MILLE EUROS [85.000,00 €] s'appliquant savoir :

- aux éléments incorporels pour SOIXANTE TROIS MILLE DEUX CENT CINQUANTE-NEUF EUROS [63.259,00 €]

- aux éléments corporels pour VINGT ET UN MILLE SEPT CENT QUARANTE ET UN EUROS [21.741,00 €]

Prise de possession à compter du 20 Février 2018.

Les oppositions devront être faite en l'office notarial de Maître Alain SPADONI, notaire où domicile est élu dans les DIX (10) jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire. L'insertion prescrite par la loi au B.O.D.A.C.C. a été ordonnée en temps utile.

Pour avis unique, Me Alain SPADONI, Notaire.

N° 43



Me Bernadette CESARI

Notaire

1, Avenue Hyacinthe Quilichini
20100 Sartène

INSERTION - CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Bernadette CESARI, Notaire de la République recevant les actes authentiques sous le sceau de l'Etat, titulaire d'un office individuel ayant son siège à SARTENE (Corse du Sud), 1 avenue Hyacinthe Quilichini, soussigné, le 22 février 2018, enregistré à AJACCIO, le 28 février 2018, dossier 2018 07032, référence 2018, N 00071, a été cédé par :

Monsieur Pierre-Toussaint GERONIMI, Commerçant, demeurant à PORTO POLLO [20140] Les Oliviers. Né à AJACCIO [20000], le 10 septembre 1986. Célibataire.

A : La Société dénommée SDM, Société à responsabilité limitée au capital de 1500 €, dont le siège est à COGNOCOLI-MONTICCHI [20159], au domicile de M. MARI François, identifiée au SIREN sous le numéro 832178651 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AJACCIO.

Un fonds de commerce de location matelas, parasols, snack saisonnier exploités à SERRA DI FERRO [20140], lui appartenant, connu sous le nom commercial **Les sables dorés**, et pour lequel le cédant est immatriculé au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO, sous le numéro 499 277 416.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de DEUX CENT TRENTE-DEUX MILLE HUIT CENT DEUX EUROS [232.802,00 EUR], s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour DEUX CENT MILLE EUROS [200.000,00 EUR],
- au matériel pour TRENTE-DEUX MILLE HUIT CENT DEUX EUROS [32.802,00 EUR].

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,
Le Notaire.

LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE

N° 44

LOCATION - GERANCE

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à Bastia du 1er MARS 2018, Madame MAINETTI Dominique épouse SUZZARINI, demeurant 20200 BASTIA, Immeuble Le Beaulieu à Pietranera, a donné en location gérance à la SARL "MUSEUM CAFE", au capital de 1000 €, sise Chez Mr MOLTINO Giovanni, Résidence "Le Cézanne" appartement 68, rue Marcel PAUL, 20200 BASTIA, en cours d'immatriculation au RCS de Bastia, un fonds de commerce de snack, crêperie, petite et grande restauration sur place et à emporter, boissons (1ère catégorie), pour lequel le bailleur remplit les conditions requises par l'article L.141-3 du Code de Commerce, exploité à Bastia 20200, 1 rue Notre Dame - Place du Donjon - Citadelle, pour une durée d'une année à compter du 8 mars 2018 renouvelable par tacite reconduction.

**B. LEONELLI**

Avocat, 5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tél : 04.95.31.69.67
Télécopie : 04.95.32.79.15

LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte S.S.P en date à BASTIA du 26 Février 2018, Monsieur Jean-Patrick THIRY demeurant à SAN MARTINO DI LOTA [20200] 58 Bis, Route de SAN MARTINO DI LOTA a donné en location-gérance à la société «BLUE», SAS au capital de 100.000 €, dont le siège social est à SAN MARTINO DI LOTA [20200] 58 Bis, Route de SAN MARTINO DI LOTA, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 803 781 871, un fonds de commerce d'édition de logiciels applicatifs dans le domaine du tourisme, exploité à BASTIA [20200] 12, Rue Strada di a Procession - Cardo, pour une durée de trois années à compter du 1er Février 2018, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction.

Pour unique insertion.

**FIN DE LOCATION GERANCE**

La location-gérance du fonds de commerce de snack, crêperie, petite et grande restauration sur place et à emporter, boissons [1ère catégorie], sis 1 rue Notre Dame - Place du Donjon - Citadelle, consentie par acte sous seing privé en date à Bastia du 28 janvier 2009, par Madame MAINETTI Dominique épouse SUZZARINI, demeurant 20200 BASTIA Immeuble Le Beaulieu à Pietranera propriétaire dudit fonds, à Monsieur ROSSI René, demeurant à Bastia 20200, 7, rue du Bastion a pris fin à la date du 8 mars 2018. Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière des publications légales par Madame MAINETTI Dominique épouse SUZZARINI à son domicile.

Pour insertion.

AVIS DE FIN DE LOCATION GERANCE

Le contrat de location-gérance, qui avait été consenti en date du 20 mars 2017, suivant acte sous seing privé, par Madame Jocelyne MARANELLI immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 341 048 734 demeurant Porto Marine - 20150 OTA, loueur de fonds à la SASU "LE ROMANTIQUE", immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 828 738 112 locataire gérant, dont le siège social est situé Lieu-dit Porto, Marine, 20150 OTA, et portant sur la partie du fonds de commerce "Restaurant" à l'enseigne "LE ROMANTIQUE" sis Lieu-dit PORTO MARINE - 20150 OTA a pris fin d'un commun accord le 31 octobre 2017.

Pour avis,
RCS Ajaccio.

MODIFICATIONS STATUTAIRES**FIDUCIAIRE DU VALINCO**

SAS au capital de 16.000 €
8, rue Casanova d'Aracciani
Lieu-dit "U Frusteru"
20110 Propriano
RCS d'Ajaccio 403 425 440
[2006B338]

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 février 2018, il résulte que : La collectivité des associés de la SAS FIDUCIAIRE DU VALINCO a décidé de l'attribution de droits de vote multiples.

Droit de vote : Le capital doit respecter les dispositions légales de détention des droits de vote régissant la profession d'expert comptable.

Les personnes mentionnées au I de l'article 7 de l'ordonnance du 19 septembre 1945 détiennent plus des deux tiers des droits de vote. A ce titre il a été attribué des actions à droit de vote multiple de la façon suivante :

- MOSCONI-PERRETTE Cendrine : 200 actions à droit de vote multiple numérotées de 501 à 700. Lesdites actions possèdent un droit de vote quadruple, portant le pourcentage de droit de vote de l'actionnaire à plus des 2/3.

L'article 7 des statuts est modifié en conséquence

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

SAV PC

SARL transformée en SAS
Au capital de 7700 euros
Siège social : Espace Tamburini
RN 193, 20600 Bastia
439 872 136 RCS Bastia

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 10/02/2018, l'AGE des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 7.700 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : Entièrement libre, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires.

M. Thibault BOTELLA gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRESIDENT DE LA SOCIETE : Monsieur Thibault demeurant Lieu-dit Torricella.

Pour avis,
Le Président.

**SELARL PAP AVOCATS**

799 722 707 RCS de Bastia
Capital social : 70.000 €
1, bd de Gaulle, 20200 Bastia
Mob : +33(0)6 71 08 25 34

AVIS DE MODIFICATION DES STATUTS**SASU Entreprise M.C.E.I.**

Société par Actions Simplifiée
Unipersonnelle
Au capital de 100 €
Siège social : à Ersa [20275]
Hameau de Piazza

A la suite de l'assemblée générale qui s'est tenue le 2 janvier 2018, l'article 22 des statuts stipule désormais que :

« Le président de la société nommé aux termes des présents statuts, pour une durée indéterminée, est Monsieur Yves Antoine Emile MACERI.

Monsieur MACERI a préalablement à la signature des statuts, déclaré accepter lesdites fonctions et ne faire l'objet d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles de lui en interdire l'exercice. »

Pour avis et mention, Yves MACERI, président en remplacement de Madame Sandrine ESCORIHUELA.

TABAC LE LYAUTEY

Société en Nom Collectif
Au capital de 10000 euros
Siège social : Immeuble Massena II
Avenue Maréchal Lyautey
20090 Ajaccio
RCS Ajaccio 831 022 280

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 23 février 2018, il résulte que : L'objet social a été modifié à compter du 28 septembre 2017 pour :

La société a pour objet l'exploitation d'un fonds de commerce de vente de journaux, jeux de hasard, Loto, papeterie, articles de souvenirs et articles divers, situé au Immeuble MASSENA II, Avenue Maréchal LYAUTEY, à Ajaccio [20090], auquel est associé la gérance d'un débit de tabac exploité dans le même local. La société en nom collectif prend en charge l'actif et le passif de l'ensemble des activités.

L'article « Article 2 - Objet social » des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

FIOR DI VITA

SCCV au capital de 1200 euros
Siège social : Centre Commercial
Tintorajo, 20600 Furiani
823 708 359 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 15/02/2018, l'AGE a décidé de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale FIOR DI VITA par MIRAMARE, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

COOPERATIVE d'ENTREPRENEURS "SC'OPARA"

Société Coopérative et Participative
A Responsabilité Limitée
A Capital Variable
Siège social : Immeuble Saint Jean
Avenue de Bastia
20137 Porto-Vecchio
RCS : Ajaccio 799 576 145

L'assemblée générale extraordinaire en date 19 février 2018, a décidé de : **D'étendre l'objet social** de la société comme suit :

La société a pour objet principal l'appui à la création et au développement d'activités économiques par des entrepreneurs personnes physiques. Elle met en oeuvre un accompagnement individualisé des personnes et des services mutualisés. Dans le cadre de cet objet, elle exercera les activités suivantes : La production de biens et de services qu'elle commercialise. Elle est un moyen de lutte contre la précarité de l'emploi et concoure par ses actions à la lutte contre le chômage favorisant l'emploi durable. Elle est d'une grande diversité de compétences et offre un environnement sécurisant pour créer ou pérenniser son activité sous un statut d'entrepreneur salarié et associé qui cumule liberté d'entreprendre, protection sociale et participation à la gouvernance de sa coopérative.

Elle est un lieu d'apprentissage, de formation et d'échanges.

Les entrepreneurs testent leur activité et bénéficient d'un coaching, de formations sous forme d'ateliers d'échanges pour leur permettre de développer leur activité économique.

La réalisation d'études et la mise en place d'actions de formation.

Et toutes activités annexes, complémentaires s'y rattachant directement ou indirectement, ainsi que toutes opérations civiles, commerciales, industrielles, mobilières, immobilières, de crédit utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social.

Modifier la dénomination sociale :

* **Ancienne dénomination :**

La Coopérative d'Entrepreneurs de Corse et pour sigle "SC'OPARA".

* **Nouvelle dénomination :**

Coopérative d'activité et d'emploi "WORK IN SCOP" et suppression du sigle.

Pour avis,

FL REALISATION

SASU au capital de 500,00 €
Siège social : Bastia 20600
C/. Mme Maria Laranjeira
Résidence Alta Ribba, Bât.C
RCS Bastia 837 483 304

EXTENSION OBJET SOCIAL

Suivant Assemblée Générale Extraordinaire à Bastia du 28/02/2018, le Président de la Société a décidé l'extension de son objet social qui devient comme suit : **Ancienne mention :** Pose de cuisine, pose de parquet, pose multiservices et travaux d'électricité.

Nouvelle mention : Pose de cuisine, pose de parquet, pose multiservices et travaux d'électricité.

Exercice de toute activité du bâtiment, de la construction, de la rénovation, de l'équipement du bâtiment et de toute activité pouvant y être liée.

Les statuts de la société ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS Bastia.

Le Président,

N° 55

2M PARTNERS

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 900.00 €
Siège social : Lieu-dit Saint Pancrace
Route du Village, 20600 Furiani
834 169 567 RCS Bastia

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 19 janvier 2018, il résulte que : L'objet social de la société a été modifié, à compter du 19 janvier 2018, comme suit :

Prestation de services de gestion de projet de constructions, l'organisation du financement et de la conception, la prise en charge des fonctions de gestion et de contrôle.

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

Ancienne mention : La société a pour objet : Activité de société holding pure, recherche et montage d'opérations dans le secteur immobilier. Prise de participations ou d'intérêts dans toutes activités par voie d'apports de souscriptions de titre, d'acquisitions de titres, de fusion ou autres, l'administration, la gestion et l'animation de ces participations.

Nouvelle mention : La société a pour objet : Prestation de services de gestion de projet de constructions, l'organisation du financement et de la conception, la prise en charge des fonctions de gestion et de contrôle.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

N° 56

Cagna - Cucuruzzu

Société par Actions Simplifiée
Unipersonnelle
Au capital de : 10.000.00 €
Siège social : Le Petraggio
20100 Sartène
RCS : Ajaccio 807 460 050

Suivant délibération de l'assemblée générale ordinaire réunie le 08 janvier 2018, Monsieur ANDREZ Jean-Gilbert, demeurant Le Petraggio - 20100 Sartène, a été nommé en qualité de Président en remplacement de Madame Paule NICOLAÏ, démissionnaire pour raisons personnelles, pour une durée indéterminée, à compter du 08 janvier 2018.

L'article 12 des statuts est modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

N° 57

**SOCIETE D'AMENAGEMENT
DE DEVELOPPEMENT
ET D'INVESTISSEMENT
DU REGINO - SADIR**

SA au capital de 38112,25 €
Siège social : Le Château - Feliceto
20225 Muru
401 091 269 RCS Bastia

MODIFICATIONS

L'AGE du 18/03/2016 a mis les statuts en conformité avec la loi du 15/05/2001 dite N.R.E. Le conseil d'administration dudit jour a confié la direction générale de la société à son Président, Ange François VINCENNELLI.
Modification au RCS Bastia.

N° 58

BI ONE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000.00 €
Siège social : 5 rue Chanoine Leschi
20200 Bastia
817 491 939 RCS Bastia

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 22 février 2018, il résulte que : Monsieur Fabien SEASSARI, demeurant à BASTIA (Haute-Corse) résidence Paese Novo - Bâtiment D I - Lot 83, a été nommé président de la société en remplacement de Monsieur Angelo BINDI VINCIGUERRA.

Monsieur Olivier SPACH a démissionné de ses fonctions de Directeur Général ce jour et n'a pas été remplacé.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis,
Le représentant légal.

N° 59

AVIS

Par décision du 5 mars 2018, l'associé unique de la société «**CEDI ADMINIS-TRATIF**», SARL au capital de 500 EUR dont le siège est à SAN NICOLAIO [20230] Résidence Le Roi Théodore [814 654 091 RCS BASTIA], a nommé Mr Patrice MINETO 36 bd Tzarewitch, 06000 NICE et Mr Dominique DAVID 17 bd Delfino, 06000 NICE en qualité de commissaires aux comptes respectivement titulaire et suppléant.

N° 60

AC JUMP

SAS au capital de 100 euros
Siège social : Quartier Vignola
Immeuble Biancarelli
20137 Porto-Vecchio
834 496 705 RCS Ajaccio

L'AGE du 09/02/2018 a nommé président Alexandra Cavagnaro demeurant Immeuble Biancarelli, Quartier Vignola, 20137 Porto-Vecchio en remplacement de M. Andre Cavagnaro, démissionnaire et ce à compter du 10/02/2018.
Dépôt au RCS de Ajaccio.

N° 61

AVIS

La gérante associée unique de la **SARL GABRIELLE SAVELLI** au capital de 7.622 € dont le siège social est à CALVI, Route de Pietramaggiore immatriculée au RCS de BASTIA sous le N°429.977.721, a décidé le 28/02/2018, d'étendre l'objet social aux activités d'achat, vente, import-export de pierres précieuses et d'articles de bijouterie en métaux précieux et semi-précieux, (or, argent, platine et autres...), plaqués et fantaisie.

N° 62

SARL LES ARBOUSIERS

RCS : 338 705 106
Lieu-dit Porto, 20150 Ota

Par une décision des associés du 4 mars 2018, il a été décidé, à compter du même jour, la modification de la dénomination sociale qui devient **OUEST CORSE DISTRIBUTION**.
Il a également été décidé que le sigle de la société sera **O.C.DIS**.

**DISSOLUTION SOCIETE
LIQUIDATION SOCIETE**

N° 63

SARL LE NAUTILE

Au capital de 7774.90 €
Siège social : Port de Toga
20200 Bastia
RCS Bastia 404 734 859

DISSOLUTION DE SOCIETE

Suivant l'assemblée générale extraordinaire du 30 mars 2017, les associés de la société ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 mars 2017 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur POMONTI René demeurant à FARINOLE, 20253 pour toute la durée de la liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé chez Monsieur POMONTI René demeurant à FARINOLE 20253.

La correspondance devra être envoyée à cette adresse et que les actes et documents concernant la liquidation devront y être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la dissolution seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis, le liquidateur.

N° 64

EUROBAT

SARL au capital de 7622 €
Lotissement A Castagnola
20167 Alata
Siret : 420 743 460 00016
APE 454 V

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 février 2018 a décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 19 février 2018 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Elle a nommé la gérante de la société, Mme LICCIONI Philippine, née MAESTROGIOVANNI, demeurant Lotissement A Castagnola, 20167 ALATA, comme liquidateur de la société, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts, pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif et réaliser toute action pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Lotissement A Castagnola, Chez Mme LICCIONI Philippine, 20167 ALATA, adresse à laquelle la correspondance devra être envoyée et les actes et documents concernant la liquidation, notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio, en annexe au RCS.

Pour Avis, Le liquidateur.

N° 65

AVIS

Aux termes d'une Assemblée Générale à Bastia du 08 février 2018, il a été pris acte de la clôture de la liquidation de la SCI Christine Hélène, RCS 398 382 101, Port de Toga, Bâtiment A1, 20200 Bastia à compter du 31/12/2017.

Pour avis, la gérante Mme Monique GHIPPONI.

N° 66

ATTACK

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Capital : 30.000 Euros
Siège de la liquidation :
Lieu-dit Cara
20167 Ajaccio (Corse du Sud)
R.C.S. : Ajaccio B 517 698 452

Par décision collective en date du 31 janvier 2018, les associés ont approuvé les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 31 janvier 2018, donné quitus et déchargé de son mandat, Monsieur Toussaint LUCIANI liquidateur, demeurant à CAURO, Place Mascaroni et constaté la clôture de liquidation au 31 janvier 2018. Les comptes seront déposés au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour Avis, Le Liquidateur.

N° 67

**REALISATION
MONTAGE PRODUCTION**

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7.622,45 €
Siège social : 36, Cours Napoléon
20000 Ajaccio
350 285 300 R.C.S. Ajaccio

Aux termes d'une décision du 31 Décembre 2017, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 Décembre 2017 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Madame Renée MICHELANGELI, demeurant 9 rue Casimir Pinel, 92200 NEUILLY SUR SEINE, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance, actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 68

**L'ATELIER DU POIS
DE SENTEUR**

SARL au capital de 7500 euros
Siège social : Centre Commercial
Porticcio Plage, Grosseto-Prugna
20166 Porticcio
RCS Ajaccio 449 554 039

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 01/01/2018, la société RINIERY BIEN ETRE, SARL au capital de 1.200 euros, dont le siège social est Route de Saint Pancrace, 20250 CORTE, immatriculée au RCS BASTIA 820 786 820 a, en sa qualité d'associée unique de la société L'ATELIER DU POIS DE SENTEUR, décidé la dissolution anticipée de ladite Société.

Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société L'ATELIER DU POIS DE SENTEUR peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.

Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 69

VILLE DE BIGUGLIA
CORSICA

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE N° 05-18

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Commune de BIGUGLIA
BP 48
20620 BIGUGLIA
TEL 04 95 58 98 58/FAX 04 95 30 72 87
Email : mairie.biguglia@wanadoo.fr

Objet : MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE ET D'ASSISTANCE POUR LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC COMMUNAL

Éléments de mission :

MŒ : EP / AVP / PRO / ACT / VISA / DET / AOR
AMO : Elaboration et suivi de l'opération de communication associée
C.P.V. - **Objet principal :**

74233600-7 - Services d'assistance dans le domaine de l'ingénierie

Type de marché :

services
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte conformément aux articles 27 et suivants du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Les Entreprises pourront télécharger gratuitement les documents dématérialisés du dossier de consultation, ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence via le site internet de la mairie : www.biguglia.fr ou le profil d'acheteur :

<http://www.achatspublicscorse.com> avec acheteur public : Mairie de Biguglia.

Modalités et Adresse de remise des plis :

Transmission des candidatures et des offres sur support papier ou par voie électronique. Les candidats doivent choisir un seul mode de transmission : La transmission électronique de leurs candidatures et de leurs offres via le profil acheteur <http://www.achatspublicscorse.com> avec acheteur public : Mairie de Biguglia ou la transmission sur support papier adressé à Mairie de Biguglia - B.P 48 - 20620 BIGUGLIA.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia
Chemin Montepiano
Tel : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55

Lieu d'exécution du marché :

Territoire communal

Durée du marché ou délai d'exécution :

12 mois
Conditions de participation : Critères de sélection des candidatures et des offres : Renseignements mentionnés au RC permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés au RC.

Date d'envoi du présent avis à la publication :

Le 06 mars 2018

Date limite de réception des offres :

Le mardi 27 mars 2018 à 12H00

N° 71

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS D'INONDATION DE LA COMMUNE DE GHISONACCIA

2ème parution,

DUREE DE L'ENQUETE : [arrêté préfectoral n°031/2018 en date du 13 février 2018]

Pendant 32 jours consécutifs, du **lundi 5 mars 2018 au jeudi 5 avril 2018 inclus**, se déroulera sur la commune de GHISONACCIA, une enquête publique portant sur le projet de plan de prévention des risques naturels d'inondation de la commune de Ghisonaccia.

LIEUX DE DEPOT DU DOSSIER : 1. Mairie de GHISONACCIA.

Le public pourra prendre connaissance du dossier aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, et consigner ses observations sur le registre d'enquête.

Les correspondances relatives à l'enquête pourront être adressées en mairie de Ghisonaccia, Place de l'Hôtel de ville, 20240, à l'attention du commissaire enquêteur.

Le dossier peut également être consulté sur un poste informatique mis à disposition du public en mairie ainsi que sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse (www.haute-corse.gouv.fr).

Un registre dématérialisé sera mis à la disposition du public sur le site

<https://www.registre-dematerialise.fr/631>.

Ce registre sera clos automatiquement le jeudi 5 avril 2018 à 12 heures précises, date de clôture de l'enquête. Le public pourra en outre communiquer ses observations, par voie électronique, à la direction départementale des Territoires et de la Mer (ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr).

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Monsieur **Frédéric MORETTI**, Commissaire Enquêteur, recevra les observations du public en mairies de Ghisonaccia selon les modalités suivantes :

- * Lundi 5 mars 2018 de 9 heures à 12 heures
- * Jeudi 5 avril 2018 de 9 heures à 12 heures

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de Monsieur le directeur départemental des Territoires et de la Mer, Service Risques-Construction-Sécurité [Téléphone : 04.95.32.97.88 ou 04.95.32.97.78].

A l'issue de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue pendant un an à la disposition du public en mairie de Ghisonaccia, ainsi qu'à la direction départementale des Territoires et de la Mer de la Haute-Corse, où toute personne physique ou morale intéressée pourra en demander communication, dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Elle sera, en outre, publiée sur le site Internet des services de l'Etat en Haute-Corse. La décision qui interviendra à l'issue de la procédure sera un arrêté approuvant le PPRI de Ghisonaccia, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique.

N° 70



AVIS DE MARCHÉ

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

COMMUNE DE PATRIMONIO
Hameau Canale - 20253 PATRIMONIO
Tél : 04 95 37 08 49 - Courriel : secreteriat.patrimonio@mic.fr

Objet du marché :

AMENAGEMENTS DE LA ROUTE DE RUZZIU
La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le Cahier des Charges.

Variants libres : Non Autorisées – Variantes exigées :

sans objet
Type de Procédure : Procédure adaptée ouverte article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de négocier selon les modalités décrites dans le règlement de la consultation.

Documents justificatifs à produire dans le cadre de la candidature : Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, complétés par les éléments prévus aux articles 44 et 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, intervenant pour la sélection des candidatures.

Ces éléments sont énumérés au règlement de la consultation.

Critères de sélection des candidatures : Garanties et capacités techniques et financières, Capacités professionnelles

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

1. La valeur technique : 60%
2. Le prix des prestations : 40%

Date limite de réception des offres :

Vendredi 30 mars 2018 – 11h00

Délai de validité des offres :

180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Modes de retrait des documents de la consultation :

Téléchargement gratuit du dossier de consultation et de l'avis de marché via le profil d'acheteur : www.marchesonline.com. Les soumissionnaires pourront s'identifier sur le site et indiquer une adresse courriel permettant de façon certaine une correspondance électronique pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications. Les documents sont également disponibles sur support papier.

Pour les modalités de retrait des documents, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

Modalités et Adresse de remise des plis : Transmission des candidatures et des offres sur support papier ou par voie électronique. Les candidats doivent choisir un seul mode de transmission : La transmission électronique via la plateforme de dématérialisation www.marchesonline.com ou la transmission sur support papier adressé à Monsieur le Maire de la Commune de PATRIMONIO.

Le contenu des plis ainsi que les différentes modalités de transmission sont décrits dans le règlement de la consultation.

Horaires de la collectivité :

Du Lundi au Vendredi : 09h00 – 12h00 et 14h00 – 17h00

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia – Chemin Montepiano – 20407 BASTIA Cedex
Tél : 04.95.32.88.66 – Fax : 04.95.32.38.55 – courriel : greffe.ta-bastia.juradm.fr

Date d'envoi à la publication :

02/03/2018

Le Maire,

N° 72

CABINET RETALI & ASSOCIES

Avocats Associés à la Cour

39, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.34.92.10

Site : cabinet-retali.fr

VENTE SUR ADJUDICATION AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR AVEC POSSIBILITE DE BAISSSE DE MISE A PRIX

AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA

LE JEUDI 19 AVRIL 2018 à 11H00

Sous les réserves, charges, clauses et conditions stipulées au cahier des conditions de vente déposé au greffe du juge de l'exécution du tribunal de grande instance de Bastia où il peut être consulté, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des biens ci-après :

SUR LA COMMUNE DE LUCCIANA (Haute-Corse)

Section	N°	Lieu-dit	Contenance
AA	92	TAVERNACCIA	2a 88ca

Un local commercial élevé d'un rez-de-chaussée avec toit terrasse divisé en trois parties communicantes ouvrant chacune sur l'extérieur et comprenant 10 pièces d'une superficie totale de 269,91 m², inoccupé.

LOT UNIQUE

MISE A PRIX : 75.000,00 €

Visites prévues le 20.03.2018 sur les lieux de 11H à 12H par la SCP LECA-MAR-ZOCCHI, huissiers de justice associés, 35 bd PAOLI 20200 BASTIA – Tel : 04.95.55.00.80

Les enchères seront reçues exclusivement par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Bastia avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 €.

Pour tous renseignements, s'adresser au greffe du juge de l'exécution du tribunal de grande instance de Bastia où le cahier des conditions de vente est déposé – Au CABINET RETALI - 39 Bd Paoli - 20200 BASTIA ou sur le site internet : cabinet-retali.com

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE TRAVAUX DE RECALIBRAGE DU RUISSEAU DE TOGA DANS SA PARTIE AVAL

**Communes de BASTIA et VILLE DI PIETRABUGNO
(projet poursuivi par les communes
de Bastia et Ville di Pietrabugno)**

2ème parution,

DURÉE de L'ENQUÊTE [arrêté préfectoral n°030-2018 du 13 février 2018] :

Pendant 30 jours consécutifs, du **lundi 5 mars 2018 au mardi 3 avril 2018 inclus**, se déroulera, sur le territoire des communes de Bastia et Ville di Pietrabugno, une enquête publique unique :

* préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de recalibrage du ruisseau de Toga dans sa partie aval ;

* parcellaire en vue de délimiter les immeubles à acquérir pour la réalisation de ce projet et d'établir l'identité de leurs propriétaires ;

* au titre des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement (travaux relevant des rubriques 2.1.5.0, 3.1.2.0 et 3.1.3.0 de la nomenclature de l'article R. 214-1 du même code).

SIEGE DE L'ENQUÊTE : Mairie de Bastia.

LIEUX DE DÉPÔT DU DOSSIER ET DES REGISTRES D'ENQUÊTE :

* Mairies de Bastia et Ville di Pietrabugno.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR [désigné par le président du tribunal administratif de Bastia le 11 janvier 2018] :

Madame **Lætitia ISTRIA**, ingénieure en environnement, recevra le public en mairies de Bastia et Ville di Pietrabugno selon les modalités suivantes :

- lundi 5 mars 2018, de 9 h 00 à 12 h 00, en mairie de Bastia ;
- mercredi 14 mars 2018, de 14 h 00 à 17 h 00, en mairie annexe de Ville di Pietrabugno ;
- mardi 20 mars 2018, de 9 h 00 à 12 h 00, en mairie de Bastia ;
- mardi 27 mars 2018, de 9 h 00 à 12 h 00, en mairie annexe de Ville di Pietrabugno ;
- mardi 3 avril 2018, de 14 h 00 à 17 h 00, en mairie de Bastia.

Durant cette période, le public prendra connaissance des dossiers d'enquête et consignera ses observations dans un registre ouvert à cet effet en mairie de Bastia, ainsi qu'en mairie annexe de Ville di Pietrabugno, pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux. Ces dossiers pourront aussi être consultés sur un poste informatique à la médiathèque de l'Alb'Oru, 13, rue Saint-Exupéry, pendant la même période, le mardi, mercredi et vendredi, de 9 h 00 à 18 h 00, le jeudi et samedi, de 9 h 00 à 12 h 00, et en mairie annexe de Ville di Pietrabugno, port de Toga, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00, à partir du site internet des services de l'état en Haute-Corse (www.haute-corse.gouv.fr). Un registre dématérialisé sera également mis à la disposition du public sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/625>

Ce registre sera clos automatiquement le 3 avril 2018 à 17 h 00.

Les observations relatives à l'enquête pourront aussi être adressées par écrit, au commissaire enquêteur, en mairie de Bastia, et par voie électronique, à la direction départementale des territoires et de la mer de la Haute-Corse

ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr

au plus tard le 3 avril 2018 à 17 h 00.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès du maire de Bastia, avenue Pierre Giudicelli, 20410 BASTIA cedex (téléphone : 04 95 55 97 29). Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairies de Bastia et Ville di Pietrabugno, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer, où toute personne physique ou morale intéressée pourra en demander communication, dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration. Elle sera, en outre, mise en ligne sur le site internet des services de l'état en Haute-Corse. Le préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, les décisions faisant l'objet de la présente enquête.

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur - Avenue Paul Giacobbi - BP 678 - 20601 BASTIA - Cedex

Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29 - [mèl : direction@oehc.fr](mailto:mel:direction@oehc.fr)

[web : http://www.oehc.fr](http://www.oehc.fr)

L'avis implique un marché public

Objet : Travaux de densification des réseaux de la Plaine Orientale Nord

Référence acheteur : 2018-019-SI

Type de marché : Travaux

Procédure : Procédure adaptée

Code NUTS : FRM02

Description : Réalisation de branchements particuliers (bornes et branchements particuliers) ainsi qu'en la réalisation ou déplacement de petites antennes destinées à l'adduction d'eau brute sur le secteur de la Plaine Orientale Nord.

Classification CPV :

Principale : 45231113 - Travaux de remplacement de pipelines

Complémentaires : 41100000 - Eau brute

45231110 - Travaux de pose de conduites

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non

Conditions relatives au contrat

Financement : Le financement de l'opération est assuré par le budget d'investissement de l'OEHC. Le paiement s'effectuera selon les règles de la comptabilité publique, par virement administratif. Conformément à l'article 183 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, le délai maximal de paiement sur lequel s'engage l'acheteur est de 30 jours.

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Se référer au règlement de la consultation

Identification professionnelle (IP) ou références équivalentes : 5112 et 5114

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

5% Valeur technique de l'offre

20% Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique

15% Capacité des postulants

60% Prix

Remise des offres : 30/03/18 à 12h00 au plus tard.

à l'adresse : OEHC - Secrétariat de direction - 2ème étage - AVENUE PAUL GIACOBBI - BP 678 - 20601 BASTIA - CEDEX - Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres : 180 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Instance chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA, Villa Montépiano - 20407 Bastia Cedex - Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55 - [mèl : greffe.ta-bastia@juradm.fr](mailto:mel:greffe.ta-bastia@juradm.fr)

Envoi à la publication le : 28/02/18

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.oehc.fr>

COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA Mention d'affichage en Mairie d'une délibération

Le Maire informe la population que par délibération du Conseil Municipal en date du 29 janvier 2018, la Commune de San Martino di Lota a institué un droit de préemption urbain « artisanat et commerce » sur le périmètre des zones constructibles de la Commune. Cette délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un [1] mois minimum. Cette délibération et les documents auxquels elle fait référence peuvent être consultés à la mairie de San Martino di Lota aux horaires d'ouverture au public.

DERNIERES MINUTES

DRIVE CORSE

Société en Nom Collectif

Au capital de 1.500 €

Siège Social : c/o la Société Codim 2

RN 193 - 20600 Furiani

794 738 930 R.C.S. : Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 février 2018, il résulte qu'à compter de cette date le siège social a été transféré à Route Nationale 193 - Quartier Monte Carlo - 20600 FURIANI.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

*** Ancienne mention :**

Siège social : c/o Codim 2 - Route Nationale 193 - 20600 FURIANI

*** Nouvelle mention :**

Siège social : Route Nationale 193 - Quartier Monte Carlo - 20600 FURIANI
Mention sera faite au RCS de Bastia.

CONSTITUTION DE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Suivant acte S. S. P. du 05 02 2018, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée :

Dénomination : CASA DI U MARE

Siège social : Lotissement les clairières de trevole - Lieu dit Tisoggio - 20110 VIGGIANELLO

Objet : La Société a pour objet :

L'achat et la revente de poissons, coquillages, crustacés, autres produits de la mer ou du terroir et de matériels professionnels (brumisateurs, viviers...).

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 1000 Euros.

Gérant : Monsieur **LEONARD Aldric, Ronan**. Né le 06/11/1980 à Paris 20E. Demeurant : 288 avenue d'Argenteuil - 92600 Asnières sur Seine. Nationalité française

Immatriculation : Au registre du commerce tenu au Greffe du Tribunal de Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour Avis,
La Gérance.

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale parue dans ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE, Journal du 02 au 08 mars 2018, concernant la constitution de la société **ABC DU PEINTRE, il a été omis de préciser**, le nom de Mme Antonella MASTIO, demeurant Chemin de Baccajo, 20137 PORTO-VECCHIO, en qualité de cogérante.

Pour Avis,

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n° 01, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du 16 Février 2018, n°6705, **Concernant** : L'avis de constitution de la SASU « E.C.J » **Il fallait lire** : **Alinéa « objet social »** : Petits travaux de maçonnerie et rénovation.

Et non : « Tous travaux de maçonnerie, gros œuvre, second œuvre, électricité, plomberie, carrelage, pose de menuiseries. », comme écrit par erreur.

Le reste sans changement.

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale parue dans "ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE", Journal du 02 au 08 mars 2018, concernant l'extension de l'objet avis de la société **A CASSETTA**.

Il fallait lire :

Aux termes d'une délibération en date du 01/11/2017,

Au lieu de :

Aux termes d'une délibération en date du 01/11/2018,

Pour Avis,



N° 81

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/03/2018, il a été constitué une Société

Dénomination sociale : **VANISEFA**

Siège social : Chez Monsieur Nicolas ORLANDI, Chemin Communal, Lieu-dit STECAJA, 20248 MACINAGGIO

Forme : SCI (Société Civile Immobilière)

Capital : 1000 €

Durée : 60 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia

La Société a pour objet, en France comme à l'étranger :

* L'acquisition, la conservation, et l'exploitation d'un immeuble sis à l'adresse suivante :

PORT DE PLAISANCE, 20248 MACINAGGIO, susceptible d'être exploité dans le cadre de la conclusion d'un bail.

* L'acquisition, la conservation, et la mise en valeur de tout immeuble susceptible d'être exploité dans le cadre de la conclusion d'un bail.

* L'acquisition, la conservation et la mise en valeur de tout terrain sur lequel sera édifié un immeuble susceptible d'être exploité dans le cadre de la conclusion d'un bail.

* La détention de tout immeuble ou participation sous quelque forme que ce soit dans une entreprise française ou étrangère.

* La mise à disposition à titre gratuit ou onéreux de biens et droits immobiliers appartenant à la Société à l'un quelconque de ses associés.

* Toute opération directement ou indirectement rattachée à l'objet social, en facilitant la réalisation et n'affectant le caractère civil de la Société.

Gérance : Monsieur Nicolas, Michel, Damien ORLANDI demeurant Chemin Communal Lieu-dit STECAJA 20248 MACINAGGIO

Immatriculation de la Société au RCS de Bastia

Pour avis,
La Gérance.

N° 82

STELLE DI CORSICA

Société par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 5000 euros

Siège social : Le Village

20212 Erbajolo

Siège de liquidation :

Le Village, 20212 Erbajolo

809 285 125 RCS Bastia

AVIS

Aux termes d'une décision en date du 13 février 2018, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis,
Stéphane NATALINI,
Liquidateur.

N° 83

AVIS

Rectificatif à l'annonce parue le 02/02/2018 dans ICN, concernant la société MMA PRO-INVEST, il y avait lieu de lire : 15 juin 2017 et non 19 janvier 2018.

N° 84



Société Civile Professionnelle

Titulaire d'un Office Notarial

Maîtres Alain SPADONI

Olivier LE HAY

et Charles SANTUCCI

Immeuble Le Régent

3, Avenue Eugène Macchini, BP 101

20177 Ajaccio Cedex 1

MODIFICATION de L'article 7 GERANCE

Aux termes d'un acte de Donation entre les consorts BRESCI reçu par Maître Charles SANTUCCI, Notaires de République, recevant les actes authentiques sous le sceau de l'Etat, associé de la S.C.P. << Maîtres Alain SPADONI, Olivier LE HAY et Charles SANTUCCI Notaires associés >> dont le siège est à AJACCIO [Corse du Sud] >> Le Régent Avenue Eugène Macchini le 20 décembre 2017 Enregistré le 12/01/2018, dossier 2018 01312, référence 2018 N 00013.

Les associés de la Société à responsabilité Limitée dénommée CORSICA AMBULANCES au capital de 7.622,45€ ayant son siège social à COGGIA [Corse du Sud] Lotissement N° 4 A Cappella, route de COGGIA 20118 SAGONE ont décidé de modifier l'article 7 Gérance des statuts ainsi qu'il suit :

Au lieu de « La Gérance est assurée par Monsieur Gilbert BRESCI, demeurant lotissement N°4, A cappella route de COGGIA, 20118 SAGONE »

LIRE

« La gérance de la société est assurée par Monsieur Gilbert BRESCI et par Monsieur Sébastien Albert Pierre BRESCI demeurant tous les deux à lotissement N°4, A cappella, route de COGGIA, 20118 SAGONE »

Pour Avis, Me Charles SANTUCCI, Notaire Associé.

N° 85

ALICOR

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 5000 euros

Siège social : Lieu-dit Fiume d'Olmo

20230 Talasani-797885498 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 01 FEVRIER 2018, il résulte que :

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 01 FEVRIER 2018 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Mr Alexandre SAPET, demeurant N°143 - Allée Ali-vettu Tinturaghju - 20600 FURIANI, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Lieu-dit FIUME D'OLMO - 20230 TALASANI, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia. Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,

N° 86

AVIS

Rectificatif à l'annonce parue dans L'Informateur Corse Nouvelle le 02/03/18, concernant la société OWN'IMMO.

Il a lieu de lire : Siège social : Villa "Orphée", chemin d'Acqualonga, 20167 Mezzavia, commune d'Ajaccio.

N° 87



B. LEONELLI

Avocat

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél : 04.95.31.69.67

Télécopie : 04.95.32.79.15

RESILIATION DE BAIL COMMERCIAL

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BASTIA du 23 Février 2018, enregistré à BASTIA le 27 Février 2018, Dossier 2018 06437, référence 2018 A 00325, la société "CORIN ASSET MANAGEMENT", SAS au capital de 37.000 € dont le siège social est à FURIANI [20600] Centre Commercial La Rode, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 492 107 990, Bailleur, et Maître Bernard ROUSSEL domicilié à NIMES [30972] 850, Rue Etienne Lenoir, BP 89068 Cedex 9, qualité de Mandataire liquidateur à la liquidation judiciaire de la Société "LES FEUX", SARL au capital de 8.000 €, dont le siège social est à FURIANI [20600] Quartier Volpajo, Lieu-dit Monte-Carlo, Immeuble Pamart, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 488 957 739, Preneur, ont résilié amiablement le bail commercial consenti le 12 Décembre 2007 portant sur un local sis à FURIANI [20600] Centre Commercial Rode, n°23, dans lequel était exploité un fonds de commerce de prêt à porter, moyennant une indemnité de 90.000 euros.

Les oppositions seront reçues auprès de Maître Bernard ROUSSEL, domicilié à SAN MARTINO DI LOTA [20200] Immeuble U Bosco d'Oru, Pietranera, où il a été fait à cette fin, élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

Pour avis.

N° 88

ALZETINA

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation au capital de 3.500 €

Siège social :

Ribba San Gavino di Carbini

20137 Porto-Vecchio

503 253 478 RCS Ajaccio

Le 15 février 2018, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour.

Madame Marie-Pierre BERETTI, demeurant à PORTO-VECCHIO [20137] - Ribba San Gavino di Carbini, a été nommée liquidateur à compter du même jour et pour la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation seront effectués en annexe au RCS du greffe d'Ajaccio.

ICN : Annonce légale
FAX : 04 95 32 02 38

N° 89

SAS CORSE AVENTURE 4X4

SAS au capital de 1000,00 Euros

Lotissement des Iles

Villa U Mio Sognu

20220 L'Ile-Rousse

824366165 R.C.S. Bastia

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 05/03/2018, il a été décidé de transférer le siège social de la société au **ROUTE DE LA FIGARELLA, LIEU-DIT TERRAZZONI, 20214 MONCALE** à compter du 06/03/2018. **Gérance** : Monsieur STEPHANE MAGUILLI, demeurant ROUTE DE LA FIGARELLA, LIEU-DIT TERRAZZONI, 20214 MONCALE. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

POUR PASSER UNE ANNONCE LÉGALE :

DEVIS PAR RETOUR

RÈGLEMENT CB

ATTESTATION IMMÉDIATE

ICN : ANNONCE LÉGALE

Tél : 04 95 32 04 40

PROCHAINE PARUTION

16/03/2018 - N°6709

N° 90

KVO

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 87.963,07 euros

Siège social : Pianottoli Caldarellu

20131 Pianottoli-Caldarellu

421523820 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 01/01/2018, la collectivité des associés a pris acte de la démission de ses fonctions de gérant de Monsieur Jean-Yves KERVINIO et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Alain KERVINIO, demeurant 10, rue Marguerite Payen [92310] SEVRES, pour une durée indéterminée à compter du 01/01/2018.

Pour avis, La Gérance.

N° 91

AVIS DE DISSOLUTION

Par décision unanime du 23 février 2018, les associés de la société civile immobilière LOUGIA au capital de 1.000 € inscrite au RCS d'Ajaccio sous le numéro 524 095 908 dont le siège social est 4 Chemin de la Pietrina, 20000 AJACCIO ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 23 février 2018 et sa mise en liquidation amiable. La gérante, Madame Joëlle GUIDERDONI épouse CARELLO, a été désignée liquidateur pour la durée de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 64 Cours Napoléon, 20000 AJACCIO, adresse à laquelle la correspondance devra être envoyée et les actes et documents concernant la liquidation notifiés. Les actes et pièces seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis.



LE BUREAU PARTAGÉ À PORTO-VECCHIO

Signe de la dynamique entrepreneuriale qui s'observe en Corse depuis quelques années, le premier coworking de la Communauté de communes du Sud-Corse a complété le réseau de bureaux partagés déjà existant sur l'île. Ouvert en novembre 2017 à Porto-Vecchio, Sud Corse Cowork veut proposer une offre attrayante aux jeunes travailleurs indépendants et une fenêtre sur le monde extérieur avec l'organisation régulière d'ateliers et conférences dans ses locaux.

Créée en 2014, la Communauté de communes du Sud-Corse, compte environ 21000 habitants répartis sur sept communes: Bonifacio, Figari, Lecci, Monacia-d'Aullène, Pianottoli-Caldarello, Porto-Vecchio et Sotta. Face à une population relativement jeune (un tiers des habitants sont âgés de moins de 30 ans) et une montée en puissance de l'entrepreneuriat sur la région, une réflexion a été menée avec la Maison de l'emploi afin de pouvoir proposer de nouvelles solutions pour soutenir les entreprises.

Avec « 350m² pour entreprendre », la création de l'espace Sud Corse Cowork souhaite sécuriser et encourager les jeunes entreprises en influant sur des facteurs tels que l'isolement du chef d'entreprise ou le montant élevé de charges fixes liées à la location de bureaux classiques, souvent trop coûteuse pour de jeunes structures. Pris en charge à plus de la moitié par la commune de Porto-Vecchio sous l'impulsion du maire George Mela, la création du coworking a nécessité plusieurs années de travaux, le coût total de l'opération avoisinant les 880 000 €. Ouvert en novembre dernier et inauguré le 12 décembre, le Sud Corse Cowork propose un espace partagé pouvant accueillir simultanément une vingtaine de coworkers ainsi que 4 bureaux privés dont un est mis à disposition pour la location à la demi-journée. Une salle de visio-conférence est également ouverte à tous et une salle de réunion pouvant accueillir 20 personnes est disponible à la privatisation. Aujourd'hui, la structure a permis la création de deux postes à temps plein.

En quelques mois seulement, le lieu a déjà fédéré une dizaine d'utilisateurs réguliers collaborant au bon fonctionnement du lieu et y apportant régulièrement leurs idées.

Laurence Giraschi qui dirige le pôle économique de la Communauté des communes depuis 2017, multiplie les initiatives pour développer ce nouvel espace avec l'installation d'ici juin 2018 de vélos électriques à disposition des coworkers, l'ouverture d'un fab lab en réflexion et un partenariat avec un food truck local pour les repas du midi. « Nous souhaitons créer un écosystème de gens qui travaillent ensemble, une communauté dans la vertu du coworking » dit-elle.

D'ici là, un programme d'événements a déjà été lancé avec les interventions programmées d'organismes variées comme l'incubateur Inizia, la Cadec, le réseau de professionnels corses Communiti et de nombreux ateliers et conférences sur les thèmes du business development et du développement durable. La communication s'effectue principalement via les réseaux sociaux dédiés où sont affichés tarifs et calendrier des événements. Si les conférences sont ouvertes à tous, l'accès au coworking démarre lui à petits prix avec un tarif de l'heure à 3€ pour l'utilisation d'un poste dans l'espace partagé et des forfaits de 10 demi-journées à 50€. À moyen terme, Laurence Giraschi souhaiterait fédérer un plus grand nombre de jeunes travailleurs en envisageant un partenariat avec l'Université de Corse, mais aussi, à l'heure du nomadisme entrepreneurial qui voit de plus en plus d'entrepreneurs faire le choix de vivre un pied sur l'île, un pied en dehors, la mise en place de passerelles avec d'autres coworking sur et en dehors de l'île. Avec 13800 espaces dédiés dans le monde en 2017, la tendance au bureau partagé ne semble pas prête de s'arrêter. En France, le nombre d'espaces coworking a été multiplié par 10 en 5 ans avec plus de 600 espaces sur le territoire, dont cinq en Corse répartis à Ajaccio, Bastia, Calvi, Corte et Porto-Vecchio. ■ Chloé Nury

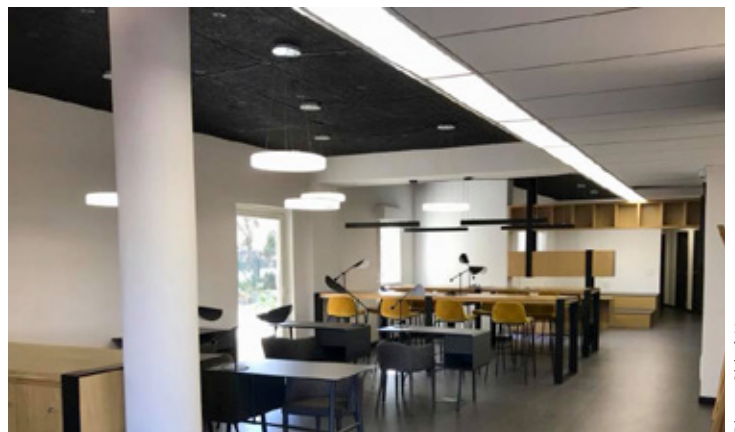


Photo Chloé Nury

SEMAINE DE L'EMPLOI MARITIME

LES 900 VISAGES DE L'ÉCONOMIE BLEUE



Photo Marion Patris de Breuil

Née en Bretagne voilà trois ans, la Semaine de l'emploi maritime est organisée pour la première fois dans les huit régions littorales de France métropolitaine, du 12 au 17 mars.

Elle vise à faire découvrir les divers débouchés de la filière maritime qui, si le tourisme y est un poids-lourd, représente environ 900 métiers, dont certains restent à développer en Corse

Avec quatre façades maritimes pour huit régions littorales, la France métropolitaine compte 5853 kilomètres de côtes dont 1000 km pour la Corse, susceptibles de constituer de véritables viviers pour l'emploi. Tourisme, services portuaires et nautiques, pêches et cultures marines, travaux en mer: la filière maritime est constituée de quelques 900 métiers. Elle représentait en 2016, 392700 emplois salariés (dont 202700 liés au tourisme) et en 2017, les embauches y progressaient de 11% sur un an, avec 1138000 déclarations préalables à l'embauche (DPAE) déposées par les entreprises qui, il est vrai, appartenaient à 81% au secteur touristique. Toutefois, hors tourisme, la filière des métiers de la mer représentait 16% de l'ensemble des embauches l'an passé, soit 185100 DPAE et une hausse globale de 17%, plus sensible dans le domaine des travaux en mer (+26%) et les services portuaires et nautiques, l'embauche dans la pêche ne progressant que de 3%.

L'an dernier, Pôle emploi a dénombré 116000 offres d'emploi «mer» collectées dans les régions maritimes et 165000 demandeurs d'emploi (catégories A,B,C) recherchant un métier dans la filière maritime soit une évolution annuelle de +3,5%. Là encore, le tourisme était prépondérant, représenté tant par l'hôtellerie-restauration (53% des offres et 67780 demandes) que par les activités et loisirs littoraux (14% des offres et 32730 demandes.) En deuxième position, derrière la Bretagne (+7,2%) et devant l'Occitanie (+4,9%), la Corse était dans le trio des régions affichant en 2017 la plus forte hausse sur un an du nombre de demandeurs en quête d'un emploi lié à la mer. Et, mais est-ce vraiment une surprise, l'île présentait la plus forte proportion de demandes portant sur le secteur du tourisme. On y a cela dit dénombré un millier d'embauches liées aux autres secteurs de la filière maritime, principalement dans les travaux en mer (31%), les services portuaires et nautiques (18%), le personnel embarqué (15%), la construction et la maintenance navales (15%) mais aussi la pêche (13%).

Par ailleurs, si on excepte le tourisme, on observe que le secteur des transports en mer représente en Corse près de la moitié (48%) des emplois salariés de la filière mer pour une moyenne de 33% sur l'ensemble des régions côtières, seules les régions Sud, Occitanie et la Bretagne présentant des taux un peu plus élevés. Le secteur des services portuaires, s'il est le deuxième plus important en termes d'emplois, y est moins bien représenté que la moyenne, avec seulement 22% contre 33% et jusqu'à 52% en Occitanie. Quant à la recherche et développement et l'ingénierie maritime, dont le poids moyen est de 8% (mais jusqu'à 14% en Hauts-de-France et 11%

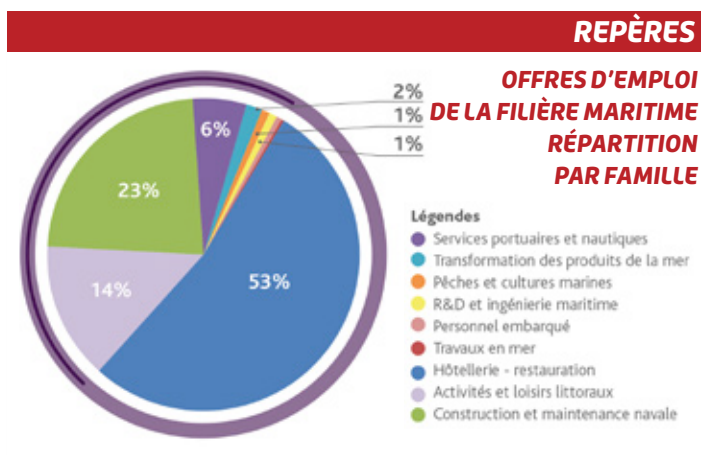
en Paca) sa part se résume à 1% d'emplois salariés en Corse, tout comme le secteur de la transformation des produits de la mer qui, à l'exception de Paca, représente partout ailleurs entre 11% et 19% des emplois salariés de la filière.

Fin mars 2016, la Bretagne ouvrait la voie à l'instauration d'un événement dédié à la découverte des formations et des offres de travail dans les métiers de la mer avec l'organisation d'une Semaine de l'emploi maritime, à l'initiative de Pôle emploi Bretagne en partenariat avec le conseil régional et des acteurs locaux de l'emploi-formation: 17 manifestations publiques étaient ainsi proposées, ciblant plus particulièrement les demandeurs d'emploi. Renouvelée en 2017, cette opération acquiert cette année une ampleur nationale puisque cette édition 2018, du 12 au 17 mars, concerne cette fois les huit régions littorales métropolitaines. Pour organiser cette Semaine de l'emploi maritime, Pôle emploi Corse a associé différents acteurs* afin de mettre l'accent sur la découverte des métiers, en proposant du 12 au 16 mars une dizaine d'événements, programmés à Ajaccio, Bastia, L'Île-Rousse, Porto-Vecchio, Propriano, Saint Florent et Sarrola-Carcopino. Les offres d'emploi sur le secteur sont disponibles depuis le 26 février et jusqu'au 16 mars sur le Salon en ligne Maritime Corse (salonenligne.pole-emploi.fr). ■ EM

Sources: Stat'Express Pôle emploi maritime

Programme des événements: <https://goo.gl/vweNW9>

*Fédération des industries nautiques, Comité régional des pêches maritimes, Direction interrégionale de la mer Méditerranée, Centre d'information et de recrutement des forces armées, Institut national de plongée professionnelle, Centre d'information et d'orientation, Chambre des métiers, Mission locale Ajaccio, Corsica Linea, Voglia di mare, Bizzari nautique, Nave Va, Société nautique d'Ajaccio, Gloria Maris, CGPME, Cap emploi, UNI



DESSERTTE DU COMPLEXE SPORTIF DE CALVI-BALAGNE

ET LES NAVETTES VONT!

La Communauté de communes Calvi-Balagne a inauguré six lignes de transport qui effectueront la liaison entre le complexe sportif et les 17 villages de l'intercommunalité. Ces lignes vont ainsi mailler le territoire pour permettre aux habitants des communes les plus éloignées un accès facilité aux équipements sportifs mais aussi aux services implantés à Calvi et ainsi gagner en autonomie. «Ce moyen de transport existait déjà il y a une cinquantaine d'année, c'est un retour aux fondamentaux» note François-Marie Marchetti, président de la communauté de communes. Un nouvel outil pour le complexe sportif, à mettre à l'actif de son directeur, David Jeanpetit, qui a proposé la mise en place de ces lignes avant d'en tracer les lignes au départ de Calvi, u Mucale, Zilia, Mansu, Algaghjola ou Sant'Antoninu. Pour l'instant, une navette est prévue pour effectuer les rotations les mardis, jeudis et vendredis, elle sera complétée d'un autre minibus, les mercredis et les samedis, seuls jours où les six lignes sont actives. Ces navettes seront en circulation de septembre à juin, hors vacances de Noël et jours fériés. Le prix du trajet [gratuit pour les enfants de moins de 10 ans] a été fixé à un euro. «On a choisi de découper le territoire en six lignes, la première pour assurer une liaison régulière entre Calvi et le complexe du mardi au samedi, les cinq autres pour rallier les villages plus lointains avec au moins deux rotations par semaine. Le but était de créer des trajets logiques, ceux empruntés par les gens au quotidien. On ne voulait pas créer un transport en commun pour rallonger le temps qu'aurait pris un automobiliste pour venir jusqu'ici. Nous sommes actuellement en phase de test, les cars loués pour l'instant sont des huit places plus chauffeur, mais nous pouvons nous adapter si la demande est conséquente. Nous espérons susciter un engouement pour ce moyen de transport. On a une fréquentation grandissante, avec des publics d'âges différents, le but est qu'il soit facile d'y venir pour tout le monde», explique David Jeanpetit. Outre le fait de pouvoir profiter davantage des activités et de la piscine du complexe, ce service vise aussi à permettre un meilleur accès à Calvi, notamment pour accéder aux services, souligne le président de la communauté de communes: «La plupart des documents administratifs sont délivrés à Calvi. Toutes les lignes passent par la ville pour permettre aux publics de s'y rendre sans être dépendants. Ces navettes ne sont pas là que pour les jeunes sportifs, cet outil a pour but de limiter la fracture sociale et faciliter la mobilité dans le rural». ■ Pierre PASQUALINI



HANDI CORSICA

POUR UNE CORSE PLUS INCLUSIVE

Le 15 mars, de 9h à 18h, l'Institut régional d'administration [Ira] de Bastia accueille la première édition de Handi Corsica, rencontres partenariales autour des handicaps et de l'inclusion. C'est en 2017, lors d'un travail collectif de référencement des différents acteurs liés au handicap et à l'inclusion en Corse, que les deux délégations départementales de l'Association des paralysés de France [APF] ont été amenées à constater l'absence de document exhaustif rassemblant les différents acteurs potentiels, mais aussi d'une journée dédiée à ces thématiques qui réunirait l'ensemble des protagonistes et serait ouverte au public. Elles ont donc imaginé à l'échelle de l'île et au même moment que la

Semaine nationale du handicap, des rencontres partenariales autour des handicaps (auditifs, moteurs, visuels, cognitifs) et de l'inclusion, comme il en existe déjà dans d'autres régions: Handi Corsica, qui se tiendra alternativement à Bastia et Ajaccio, selon une fréquence qui reste encore à déterminer. L'objectif de cet événement est de favoriser les échanges, le temps d'une journée et en un même lieu, entre professionnels et grand public, pour améliorer la condition des personnes en situation de handicap vivant en Corse et rendre l'île plus «inclusive». Elle s'adresse tout à la fois au grand public (les personnes en situation de handicap, leurs familles, leurs aidants et de façon plus générale, tous ceux intéressés ou sensibilisés aux problématiques des handicaps et de l'inclusion) et aux professionnels et institutionnels liés à ce thème: associations, établissements et services sociaux et médico-sociaux, professions libérale, services de l'Etat, collectivités locales, organismes consulaires, entreprises commerciales. Cinq espaces d'information thématiques sont proposés: matériels et aides techniques; droits et services à la personne; scolarité et emploi; accessibilité et mobilité; sports, loisirs et culture. Deux conférences-débats -l'une sur le thème «Handicaps, inclusion et Collectivité de Corse», l'autre abordant «Le positionnement du cadre intermédiaire de la fonction publique face au handicap» ponctuent la journée réalisée en partenariat avec l'Ira de Bastia qui a mis gracieusement à disposition ses locaux et dont trois stagiaires ont travaillé sur le projet, dans le cadre de leur engagement citoyen. ■ PMP



INSTITUTIONS

NOUVEAU CESEC, NOUVEAU PRÉSIDENT



Photos Manon Perelli

L'organe représentatif de la société civile a procédé à sa séance d'installation le 1^{er} mars. Une session marquée par l'élection de Paul Scaglia qui met fin à la longue présidence d'Henri Franceschi.

Ambiance de rentrée des classes dans l'hémicycle de l'Assemblée, le 1^{er} mars dernier à l'occasion de la séance d'installation du nouveau Conseil économique, social, environnemental et culturel de la Corse (Cesec). Une première session qui aura débuté avec plus d'une heure de retard suite à un mouvement de grogne de Via Campagnola, seul syndicat agricole n'ayant pas obtenu de siège au sein de l'institution, qui s'est invité dans l'hémicycle pour signifier, pacifiquement, son mécontentement en dénonçant «*le fait démocratique bafoué*» et en promettant de porter l'affaire devant le tribunal administratif. Le calme revenu, l'heure était à l'élection du président, pour laquelle trois hommes se sont portés candidats: le sortant, Henri Franceschi; le représentant du Medef, Paul Scaglia et une «*candidature de témoignage*» du secrétaire national du Syndicat des travailleurs corses, Jean Brignole. Au terme du premier tour, aucun des candidats ne parvenait à recueillir la majorité absolue [Scaglia 29, Franceschi 25, Brignole 7, blanc 1]. Au 2^e tour, après le désistement de Jean Brignole, Paul Scaglia obtenait 30 voix contre 28 pour Henri Franceschi. Une courte majorité qui lui permet de prendre la tête de l'institution détenue par son prédécesseur depuis 2004. Chef d'entreprise et ancien président du Tribunal de commerce d'Ajaccio, Paul Scaglia a dès son discours d'intronisation marqué sa volonté de moderniser l'outil et de le réorganiser avec une augmentation du nombre de commissions et une possibilité de s'auto-saisir, aspirant ainsi à faire du Cesec «*une véritable force de proposition au côté du politique*». ■ Manon PERELLI

DES COMPÉTENCES RENFORCÉES

Troisième institution après le Conseil Exécutif et l'Assemblée de Corse, le Cesec, organe consultatif composé de membres de la société civile, a vu son importance renforcée avec l'avènement de la collectivité unique. Et a, par le même coup, acquis de nouvelles compétences avec une action désormais portée vers trois sections: développement économique et social de la prospective; culture, langue corse et éducation; et environnement et cadre de vie. À l'instar des conseillers territoriaux, cette évolution institutionnelle a aussi permis de renforcer ses effectifs de 12 membres supplémentaires, représentants de nouveaux pans de la société civile insulaire. «*J'ai réussi à faire prendre en compte un certain nombre de secteurs qui n'existaient pas avant, parce que la société civile a évolué. Je pense aux anciens combattants, à la lutte contre les exclusions, à la prise en charge des personnes âgées ou encore l'économie sociale et solidaire*», souligne Gilles Simeoni, regrettant toutefois une représentation toujours insuffisante de certains secteurs tels que l'industrie touristique. Parmi les nouveaux entrants -désignés pour six ans par arrêté préfectoral- on note la présence de Læticia Cucchi, présidente de l'association Inseme et représentante des Unions départementales d'associations familiales, et du D^r François Pernin, représentant des «*centres d'hébergements et de réinsertion sociale et autres structures d'accueil, associations œuvrant pour la lutte contre la précarité, la pauvreté et les exclusions*». ■ MP

3 QUESTIONS À ...



PAUL SCAGLIA

Nouveau président du CESEC

Qu'est ce qui explique, selon vous, votre élection au détriment du président sortant ?

Je crois qu'il y avait une volonté de changement. Sans doute les membres du Cesec ont-ils trouvé en moi la personne qui pourrait insuffler une nouvelle dynamique.

Quel président comptez-vous être ?

Dans ce conseil, on est obligé d'être le président de tous car cela fait partie de notre ADN. Il y a beaucoup d'échanges, on vient d'horizons différents, on représente des associations, on a des parcours différents et ce qui est important c'est de maintenir la stabilité de ce conseil et le dialogue. En tous les cas, je serai toujours un homme de dialogue, et je serai ouvert à toutes les discussions de façon à faire progresser nos avis.

Quels sont les sujets qui vous tiennent à cœur ?

Il y a tout d'abord les thèmes du développement économique, du tourisme, de l'agriculture et de la précarité. Il y a également l'Europe, les euro-régions, et la diaspora, car je crois que c'est important d'aller dans cette direction. Enfin, il y a aussi le cadre de vie, l'aménagement du territoire, les finances et le suivi des politiques publiques. Un certain nombre de thèmes qui, j'espère, seront repris dans les commissions. Je voudrais qu'elles puissent travailler en auto-saisie sur ces thématiques. ■ MP

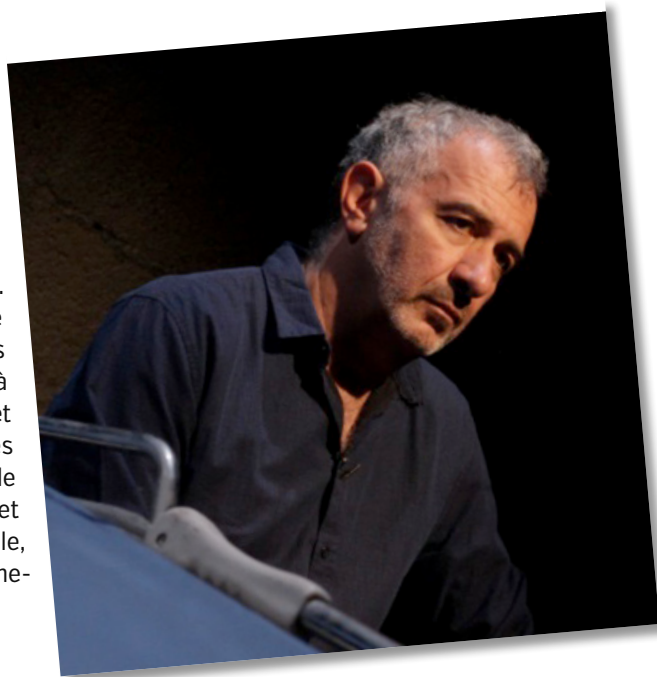
La sélection de la rédaction

Hospitalières

Directeur artistique de la salle de spectacle l'Aghja à Ajaccio, Francis Aïqui est metteur en scène et auteur de théâtre. Au printemps 2009, il était invité à l'Hôpital de Guéret, dans la Creuse, pour une résidence d'écriture. Durant un peu plus de deux semaines, il a partagé son temps entre l'hôpital et l'internat. Une expérience forte, qu'il décide tout d'abord de relater au plus près, sous la forme d'une chronique documentaire, à laquelle il choisit par la suite d'ajouter une seconde partie, fictionnelle cette fois. Il mettra six ans avant de présenter ce texte en public, lors d'une lecture à l'Aghja. L'accueil des spectateurs, l'intérêt marqué de plusieurs metteurs en scène et plus encore celui du comédien, Serge Lipszyc vont l'inciter à retravailler sur ce texte – qu'à l'origine il n'avait pas écrit pour le théâtre – et à le mettre en scène. Seul sur le plateau, Serge Lipszyc interprète donc ces deux parties complémentaires: la chronique tour-à-tour drôle et grave de ces choses vues et entendues à l'internat, où l'insolite côtoie le dramatique et où rire peut être une question de vie ou de mort; puis la partie fictionnelle, plus intime, plus poignante, où Francis Aïqui donne la parole à un fils au chevet de son père. ■

Le 14 mars, 21h. L'Aghja, Ajaccio. ☎ 04 95 20 41 15 & aghja.com

Le 16 mars, 21h. Centre culturel Alb'Oru, Bastia. ☎ 04 95 47 47 00 & www.bastia.corsica



Psy chic

Une psychothérapie de groupe met en présence trois patientes issues de milieux bien différents. Il y a là Marie, cadre sup', archétype de la working girl au bord du burn out; Lisette, agricultrice qui sait combien le changement d'herbage réjouit les veaux et qui aspire donc à changer de vie et enfin il y a Lorraine, la bourgeoise rangée qui commence à craquer sous son beau vernis bien sous tous rapports... Trois femmes au bord de la crise de nerfs, donc? À vrai dire, quatre: il ne faudrait surtout pas compter sans la psy qui les reçoit et qui s'efforce de gérer la séance mais dont il s'avère assez vite qu'elle-même a déjà bien du mal à se gérer. Et ce ne sont sans doute pas les interventions répétées de l'époux d'une des patientes qui, régulièrement, fait irruption dans la pièce, qui vont lui faciliter la tâche. Peu à peu, la véritable nature de chacun des protagonistes se révèle. Une comédie [déconseillée aux moins de 12 ans et aux oreilles chastes] de Mylène Bodilis, mise en scène par Claudie Mamberti. ■

Le 16 mars, 20h30. Espace culturel Charles Rocchi. ☎ 06 10 62 21 11 & www.espaceculturelbiguglia.com



Poilu Show

Un conférencier entreprend un exposé sur la Première Guerre mondiale et les poilus. Énergique, péremptoire, un peu étrange, il frôle l'incompétence. C'est alors que, comme sorti de la tombe par les inepties proférées, débarque Marius, tombé en mars 1918 sur le front de Picardie, bien loin de son Marseille natal. Un vrai poilu, bien décidé à rétablir la réalité de faits qu'il a si bien vécus qu'il en est mort. S'engage alors une confrontation entre les deux hommes. Entre l'érudit et le témoin. Entre le présent et le passé. Entre l'émotion et le savoir livresque. Il s'agit de la première œuvre écrite pour le théâtre par Jean-Yves Le Naour, historien, spécialiste de la Première Guerre mondiale et de l'histoire du XX^e siècle, auteur d'essais et de documentaires et directeur de la collection *L'histoire comme un roman* chez Larousse. Sur le ton de la comédie, il s'est attaché à décrire, de manière à la fois humaine et rigoureuse, la vie quotidienne des soldats comme celle des civils restés à l'arrière. Il est notamment question du XV^e corps dont faisait partie Joseph Tomasini, natif de Monacia, fusillé pour l'exemple le 19 septembre 1914 à l'âge de 21 ans. Créé en 2014, ce spectacle de la compagnie théâtrale La Naïve a été labellisé par la Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale. ■

Le 17 mars, 21h. Salle Cardiccia, Migliacciaru. ☎ 04 95 56 26 67 & www.centreculturelanima.fr





Televisiò lucale corsa

Télévision locale corse



30

Balagne, Cortenais

Lundi 12 Mars

9h00 Settimanale - 9h45 Jeunesse - 11h20 Salon du Chocolat - 11h55 Délires Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Settimanale - 13h15 Soheib Bendcheik, entre courage et tourments - 14h30 Una Parolla Tanti Discorsi - 16h05 Zikspotting - 17h35 Noob - 18h20 A votre Service - 18h55 Tarzan - 19h30 Nutiziale - 19h40 Tocc'à Voi - 20h10 Salon du Chocolat - 20h50 Soheib Bendcheik, entre courage et tourments - 21h45 Zikspotting - 22h00 Noob - 22h20 Clips Musicaux - 22h30 Nutiziale - 22h40 Zikspotting - 23h05 Tocc'à Voi - 0h00 Nutiziale

Jeudi 15 Mars

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h55 Tocc'à Voi - 11h25 Ci Ne Ma - 11h40 Délires Sur le Net - 12h05 Clips Musicaux - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Les paysans de la mer - 13h55 A votre Service - 14h30 Ben Bop - 16h30 Noob - 16h50 Ci Ne Ma - 17h05 Associ - 17h35 Les Tomasi, l'héritage d'un regard - 18h25 White Rabbits - 19h15 Zikspotting - 19h30 Nutiziale - 19h40 Un monde moderne - 21h55 Noob - 22h15 Autoroute Express - 22h30 Nutiziale - 22h40 Tocc'à Voi - 23h10 White Rabbits - 0h00 Nutiziale

orange™

30

National

SFR

390

National

Mardi 13 Mars

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h40 Associ - 11h10 Zikspotting - 11h25 Tarzan - 11h55 Délires Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Tocc'à Voi - 13h20 White Rabbits - 16h40 Zikspotting - 16h55 A votre Service - 17h05 White Rabbits - 17h55 Una Parolla Tanti Discorsi - 18h45 Tocc'à Voi - 19h15 Ci Ne Ma - 19h30 Nutiziale - 19h40 Les Tomasi, l'héritage d'un regard - 20h30 Calvi XTri - 20h50 White Rabbits - 21h40 Noob - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Autoroute Express - 0h00 Nutiziale

Vendredi 16 Mars

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h10 Les Tomasi, l'héritage d'un regard - 12h00 Délires Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Les canistrelli - 12h50 Tarzan - 13h20 Zikspotting - 14h30 Calvi XTri - 15h30 Un monde moderne - 17h05 Noob - 17h25 Ben Bop - 18h15 Les paysans de la mer - 19h30 Nutiziale - 19h40 Associ - 20h10 Ci Ne Ma - 20h25 The Jon Spencer Blues Explosion - 21h15 La tumultueuse vie d'un déflaté - 22h30 Nutiziale - 22h40 Soheib Bendcheik, entre courage et tourments - 23h40 A votre Service - 0h00 Nutiziale

numericable™

95

Bastia

Mercredi 14 Mars

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h00 La tumultueuse vie d'un déflaté - 12h00 Délires Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Les Tomasi, l'héritage d'un regard - 13h30 Ci Ne Ma - 14h30 The Jon Spencer Blues Explosion - 17h20 Zikspotting - 17h35 Soheib Bendcheik, entre courage et tourments - 19h30 Nutiziale - 19h40 Les paysans de la mer - 20h55 Les Tomasi, l'héritage d'un regard - 21h45 Zikspotting - 22h00 Associ - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Noob - 0h00 Nutiziale

bouygues TELECOM

30

National



Diffusion 24h/24 - 7j/7



Vente d'espaces publicitaires



Prestations de services



Programme.telepaese@gmail.com



06.74.08.45.96



www.telepaese.corsica



ET SI VOUS DEVENIEZ **JOURNALISTE LOCALIER**

ÉCOLE SUPÉRIEURE
DE JOURNALISME DE LILLE



ESJ
LILLE

ÉCOLE
SUPÉRIEURE
DE JOURNALISME
DE LILLE

100%
D'INTÉGRATION
À LA SORTIE DES ÉTUDES

LICENCE PRO

Formation en un an
Accès à bac +2 (120 ECTS)

INSCRIPTION

sur www.esj-lille.fr
jusqu'au 11 avril 2018

CONCOURS

le 26 avril 2018

en partenariat avec

Université
de Lille

PRR
Préfecture Régionale
de Lille